

FLORENT LAJOUS
IUP MÉTIERS DES ARTS ET DE LA CULTURE MENTION CULTURE ET TECHNOLOGIES
UNIVERSITÉ D'AVIGNON ET DES PAYS DE VAUCLUSE

UN ESPACE PUBLIC NUMÉRISÉ

POUR UNE DÉFINITION DE L'INTERNET CITOYEN

Mémoire Professionnel

réalisé sous la direction de Radomir Mandic

IUP Culture et Technologies

Université d'Avignon
74, rue Louis Pasteur
84029 - Avignon

Mission TIC - Arobase, Espace Public Multimédia

Hôtel de Ville
place de la Libération
93380 - Pierrefitte sur Seine

Septembre 2003

« Internet n'est pas seulement une révolution industrielle. C'est aussi une révolution politique: elle touche au pouvoir ; elle bouleverse les rapports de force. Par là, elle est profondément déstabilisatrice. »

Jean-Marie Messier

« Regardez bien au fond du flacon d'où est sortie la bulle Internet : vous verrez qu'il y reste encore beaucoup de savon ! »

Jean-Pierre Raffarin

« Ceci tuera cela. »

Notre Dame de Paris – Victor Hugo

MES REMERCIEMENTS

Mes remerciements vont en premier lieu à Madame Catherine Hanriot, maire et conseillère générale de Pierrefitte-sur-Seine, pour m'avoir permis de réaliser mon stage au sein de la Mission TIC de la ville.

Je remercie chaleureusement l'équipe intermittente de la Mission TIC et de l'Arobase pour son accueil, et plus particulièrement Monsieur Loïc Dayot, chargé de mission TIC, pour sa confiance durant mon stage et ses conseils précieux lors de la rédaction de ce mémoire.

Je remercie également Monsieur Radomir Mandic, enseignant à l'Université d'Avignon, pour son suivi pédagogique.

Merci aussi à tous ceux que je ne peux pas citer, et qui pourtant ont participé, de près ou de loin, à ce mémoire, par leurs rencontres, leurs conseils, leurs commentaires et leur soutien. Je leur suis à tous très reconnaissant.

Je tiens enfin à préciser que, en adéquation avec le sujet traité, ce mémoire a été réalisé avec des logiciels libres, et notamment OpenOffice, donc grâce aux contributions quelques programmeurs bénévoles. Qu'ils en soient ici remerciés.

SOMMAIRE

AVANT PROPOS	8
INTRODUCTION	10
PARTIE I. QUEL ESPACE PUBLIC AU SEIN DE LA SOCIÉTÉ DE L'INFORMATION?.....	12
1. Bienvenue dans la Société.com.....	12
<i>Un avenir radieux.....</i>	<i>12</i>
<i>...qui paraît inévitable.....</i>	<i>14</i>
<i>Les promesses.....</i>	<i>15</i>
<i>La France et la société de l'information.....</i>	<i>16</i>
<i>Un enthousiasme injustifié ?</i>	<i>16</i>
<i>La fracture numérique.....</i>	<i>18</i>
2. Internet, espace public d'une société numérique.....	19
<i>Trois espaces dans une société.....</i>	<i>19</i>
<i>De la place à l'espace public.....</i>	<i>20</i>
<i>Le lieu public et l'espace citoyen.....</i>	<i>21</i>
<i>L'espace public et les médias.....</i>	<i>22</i>
<i>Internet, quel espace public dans quelle société ?</i>	<i>23</i>
3. Un Internet Civique.....	25
<i>Définition du terme « Citoyen ».....</i>	<i>25</i>
<i>Citoyen, membre d'une communauté.....</i>	<i>27</i>
<i>Citoyen, acteur dans cette communauté.....</i>	<i>27</i>
<i>Différentes approches de l'Internet Citoyen.....</i>	<i>28</i>
PARTIE II. L'INTERNET CITOYEN : NOUVELLE UTOPIE ?.....	31
1. Un nouveau pouvoir.....	31
<i>Internet, nouveau média... ..</i>	<i>31</i>
<i>...dense.....</i>	<i>32</i>
<i>...alternatif et indépendant.....</i>	<i>33</i>

...à la qualité hétérogène.....	34
... difficilement rentable.....	35
...et à l'avenir incertain.....	35
Un Internet militant.....	36
...international.....	36
...parfois efficace.....	37
...mais aussi limité voire dangereux.....	37
2. Un monde non-mercantile.....	39
Un univers non-marchand.....	39
Des outils collaboratifs et des moyens techniques alternatifs	40
Les libres savoirs.....	41
3. Une citoyenneté mondiale.....	43
Le terme de « citoyen du monde ».....	43
Gouvernement mondial et société civile internationale.....	44
Mais vers quelle mondialisation ?	45
Limites.....	46
4. Un Etat Numérique.....	48
Une administration en ligne modernisée.....	48
Une démocratie électronique.....	50
Une numérisation de l'Etat, jusqu'où ?	53
PARTIE III. L'E-CITOYENNETÉ SUR LE TERRAIN : L'EXEMPLE DE PIERREFITTE-SUR-SEINE.....	55
1. Les politiques TIC municipales.....	55
Les enjeux.....	55
Les approches.....	56
La valorisation des actions.....	58
Le cas de Pierrefitte-sur-Seine.....	58
2. L'Arobase, Espace Public Multimédia.....	59
Les espaces d'accès public.....	59
Les missions.....	59
Avenir.....	62

3. Organisation de rencontres, événements, colloques.....	64
4. Site Internet.....	65
<i>Outil de promotion de la collectivité.....</i>	<i>65</i>
<i>Centre de ressources pour le citoyen.....</i>	<i>66</i>
<i>Espace d'expression et d'échanges.....</i>	<i>68</i>
5. Développement du réseau câblé.....	69
6. Aide à l'équipement.....	72
7. les TIC à l'école.....	72
8. Soutien à l'émergence du logiciel libre.....	74
CONCLUSION : COMMENT PEUT-ON DÉFINIR L'INTERNET CITOYEN ?.....	76
PETIT GLOSSAIRE TECHNIQUE.....	79
SOURCES UTILISÉES - SÉLECTION.....	81
WEBOGRAPHIE NON-EXHAUSTIVE.....	83
TABLE DES ANNEXES.....	88

AVANT PROPOS

Il n'est pas facile de trouver la phrase qui débutera près d'une centaine de page. L'angoisse de la feuille blanche anime aussi l'étudiant.

Trouver le sujet qui alimentera ces pages n'est pas plus évident. Quand il y a trois ans, au premier jour de l'IUP Culture et Technologies d'Avignon, nous fut annoncé l'obligation de réaliser un mémoire, sur un sujet précis en rapport avec notre ultime stage, le délai était encore long, la difficulté lointaine. Mais le temps passait, et l'échéance se rapprochait. Je me formais aux technologies numériques, pendant que celles-ci connaissaient des hauts et des bas. La perspective de devoir choisir un sujet obligeait à se questionner toujours plus.

Ne voyant pas Internet simplement comme un outil participant aux stratégies de communication d'organismes culturels, j'ai rapidement utilisé cet outil comme une banque de données exceptionnelle et une source d'information, traditionnelle et alternative. Mes pérégrinations hypertextuelles m'ont donc amené souvent sur des sites dits indépendants, militant pour un sursaut citoyen de leur auditoire. La mention « Avignon, Ville Internet » m'a aussi amené à réfléchir sur son sens, tant en trois années, le progrès numérique m'a paru étranger à la Cité des Papes.

Ma curiosité m'a donc conduit à explorer ce filon de l'Internet Citoyen, terme qui m'intéresse en temps que futur professionnel et utilisateur du web, et comme bon citoyen actif que j'essaie d'être. L'idée m'est donc venue de prolonger cette réflexion, à l'époque superficielle, en un mémoire professionnel de fin de cursus, afin d'en connaître les tenants et les aboutissants. Aussi ai-je cherché un stage qui puisse me donner concrètement une vision des applications dans le « monde réel » de cet objet numérico-politique non identifié. J'ai eu la chance de pouvoir intégrer la mission TIC mise en place par la Mairie de Pierrefitte-sur-Seine, qui sans être une ville numérique, développe une politique volontariste. Ce mémoire est donc aussi le résultat de cette expérience, qui m'a amené à analyser la politique pierrefittoise d'appropriation citoyenne des TIC. Je vous livre donc ici recherches et réflexions.

Nous limiterons celles-ci à l'Internet français. Puisque le réseau n'a pas de frontières, il peut sembler inopportun de se limiter ainsi, d'autant que la zone francophone pourrait être un meilleur facteur discriminant. Pourtant, étant donné le foisonnement des actions en France, et l'attachement territorial pour encore beaucoup d'entre elles, je n'ai pas voulu piocher dans tel et tel pays. Il m'est déjà impossible d'être exhaustif sur les initiatives nationales, illustrer

mes propos par des projets québécois, belges ou suisses, même si parfois ils sont plus avancés que les Français, amènerait à livrer des exemples anecdotiques. Centrer la réflexion sur un seul pays permet de densifier le portrait qui en est fait. De plus, les différences culturelles font que le sens même des mots change, comme citoyen qui a une valeur plus forte en Suisse, due à l'organisation historique singulière de ce pays.

Selon Amélie Nothomb, « nommer les choses, c'est leur enlever leur danger ». J'annonce au lecteur dès maintenant qu'il trouvera au fil des pages, néologismes, acronymes et langues étrangères, non par peur de ces choses, mais au contraire pour pouvoir les décrire au mieux. Je présente mes excuses à ma langue maternelle ainsi bafouée, mais la science va souvent plus vite que le langage. J'ai toutefois essayé au maximum d'user des mots francophones, tels courriel pour email ou babillage pour chat, et de m'y tenir. Si tous ne sont pas homologués par le Journal Officiel, il s'agit de terme utilisé par d'autres que moi, professionnels ou québécois.

De même j'avertis le lecteur qui s'attend à trouver ici un mémoire de chercheur, que mes années de lecture acharnée de journaux ont fait évoluer ma prose vers un style plus journalistique que littéraire. Je ne crois pas que ce style soit en inadéquation avec le travail demandé, qui se veut plus professionnel que de recherche.

Ces courts prolégomènes faits, je vous souhaite une bonne lecture.

INTRODUCTION

Près d'une décennie après son arrivée en fanfare, on peut dire qu'aujourd'hui Internet est passé sinon à l'âge adulte, au moins à l'adolescence. Fièvre de la société virtuelle et technophobie primaire ont laissé la place à des réflexions, toujours passionnées, mais plus raisonnées.

Après ses prémices militaires, l'Internet « originel » est celui des chercheurs et universitaires des années 1980. C'est la toile qui offre des possibilités sans précédent de communication en temps réel et de diffusion de l'information. C'est un réseau collectif, non-marchand, international, visant le partage la connaissance. Puis, les années 1990 ont vu l'explosion de ce réseau, et très vite, le secteur commercial a su accompagner, et même développer, ce boom numérique. Avec sa popularisation, se sont développés les sites revisitant la vente par correspondance et les bannières publicitaires ont envahi les écrans. En réaction à cette vision mercantile, des sites et des actions se réclamant d'un Internet « citoyen », indépendant des autres médias et des enjeux économiques, et majoritairement non lucratif, se développent depuis cinq ans.

Internet pourrait donc actuellement être décomposé en deux secteurs pas tout à fait hermétiques :

- ✓ l'Internet commercial (communication, mercatique, promotion, vente de biens et services...)
- ✓ l'Internet non-marchand solidaire indépendant et citoyen (INMSIC)¹

S'il semble facile de définir ce qu'est l'Internet commercial, il est plus délicat de qualifier l'INMSIC, autrement que pas la négation de l'autre. L'Internet Citoyen est un terme largement usité (il suffit de saisir cette expression sur un moteur ou métamoteur de recherche francophone pour s'en apercevoir), mais aucune définition claire n'existe. Il s'agit d'un concept que chacun définit à sa façon, s'approprie et revendique. A l'heure où l'on s'interroge sur une crise de la citoyenneté et l'avenir du système représentatif, certains défendent l'idée que les technologies de l'information ne sont pas qu'un nouveau marché, qu'un média comme un autre, mais peuvent constituer une opportunité pour donner un nouveau souffle à une citoyenneté fatiguée. Mais les traductions en actes (logiciels libres, pétitions en ligne, établissements d'accès et d'initiation à Internet, sites Internet municipaux, démarches

¹ Terminologie notamment usitée par Pascal Fortin dans *Typologie sommaire de l'Internet Citoyen*, Uzine2, 14 février 2002

administratives en ligne ou médias alternatifs) de cette conception du Net sont hétéroclites. L'étendue de ce réseau civique est vaste et hétérogène, les initiatives souvent complémentaires, parfois contradictoires.

En confrontant théories et actes, en examinant les diverses interprétations du terme par les acteurs, en dégagant les motivations diverses de ceux-ci, nous essaierons de savoir comment le Net peut être perçu comme un espace de citoyenneté. Par la mise en évidence des convergences et divergences d'opinions et d'objectifs, nous tâcherons de parvenir à une définition de cette notion d'Internet Citoyen, probablement pas la seule, mais la plus pertinente possible.

Nous tenterons dans un premier temps de comprendre comment les notions de société de l'information, d'espace public et de citoyenneté, alimentent ce concept d'espace citoyen sur le Net. Ensuite, nous dégagerons et analyserons les aspirations sur lesquels se base la notion d'Internet citoyen. Enfin, nous présenterons les initiatives des villes qui développent une politique visant l'appropriation citoyenne du réseau mondial.

PARTIE I. QUEL ESPACE PUBLIC AU SEIN DE LA SOCIÉTÉ DE L'INFORMATION?

1948. Deux visions d'un futur proche, où la vie sociale est rythmée par les technologies, s'opposent et marqueront les esprits. D'un côté, celle de George Orwell² qui écrit sur un monde où trente cinq années de progrès technique permettraient au corps politique d'asservir la population, de détruire toute démocratie, d'annihiler les libertés individuelles, sans le laisser paraître. Vidéos, sciences, informatique, médias... Tous instruments d'un nouvel esclavagisme. De l'autre, celle de l'ouvrage de Norbert Wiener³, qui développe un discours où les technologies de l'information et de la communication surpasseraient *Moulinex*, libérant non seulement la femme mais aussi l'homme, leur ouvrant une société plus simple et plus juste. Un demi-siècle plus tard, si l'on prête toujours le pire et le meilleur aux technologies dites nouvelles, elles alimentent les perspectives radieuses d'un discours qui semble dominant.

1. Bienvenue dans la Société.com

« Aujourd'hui, il est généralement admis que nous avons entamé une nouvelle ère, une étape postindustrielle où la capacité d'utiliser l'information est devenue décisive... Ce nouvel âge est désormais nommé âge de l'information. ». Ce texte qui pourrait être extrait d'un discours prononcé par quelque homme politique technophile lors des Rencontres d'Autrans⁴, est en fait une publicité vantant les mérites des produits IBM en 1977. La notion d'« âge de l'information » n'est donc pas un concept novateur, introduit par l'arrivée d'un Internet popularisé.

Un avenir radieux...

Dès les années 1950 et la constitution d'une société postindustrielle, émerge le concept de société de l'information. A la sortie de la Seconde Guerre Mondiale, Norbert Wiener⁵, père de la théorie cybernétique, voyait dans les technologies de l'information le moyen d'éviter que l'humanité ne replonge dans ses heures noires, par l'utilisation et la diffusion sans contrainte

2 Georges Orwell, *Nineteen Eighty-Four*, Harcourt, Brace & Co, New York, 1949

3 Norbert Wiener, *Cybernetics or Control and Communication in the Animal and the Machine*, Cambridge (Mass.), MIT Press, 1948

4 Rencontres annuelles, réunissant chaque début d'année dans le Vercors, les acteurs du secteur des TIC

5 Norbert Wiener, *Cybernetics or Control and Communication in the Animal and the Machine*, op. cit.

de l'information. La soif d'argent et de pouvoir freinent cette utilisation vertueuse, par la tendance à conserver une information qui permet de garder un avantage « concurrentiel ». L'autre grand ennemi du progrès cybernétique est l'entropie, cette tendance naturelle à la dégradation de l'ordonné au profit du désordre social. Depuis, cette notion de société informationnelle accompagne un ensemble de phénomènes techniques et idéologiques.

Ce système est dominé par l'immatérialité, malgré le fait qu'il repose sur des technologies soumises aux lois naturelles (il faut penser ici aux coupures de courant qui ont eu lieu à New York cet été, bloquant l'accès au cyberspace à beaucoup). Son développement repose principalement sur l'évolution et l'intégration des technologies de l'information et de la communication comme support pour la circulation et l'échange de l'information et du savoir, les deux piliers du système. Ce modèle de société se nourrit du développement de l'informatique, de l'internationalisation des télécommunications, de la banalisation de l'accès aux réseaux et de la miniaturisation des technologies. La convergence de l'informatique, des télécommunications et de l'audiovisuel conduit à l'hypermédia qui, allié au passage de l'informatique traditionnelle vers le numérique, offrirait à chacun un accès incommensurable à la connaissance à moindre coût.

Mais les fondements sont non seulement techniques, mais aussi idéologiques. Armand Mattelart met ainsi en relief trois sources idéologiques originelles, datant des années 1960 et 1970⁶. D'abord des sociologues de la société postindustrielle. Parmi ceux-ci, Daniel Bell prophétise un avenir sans idéologie ni engagement, avec prééminence de la communauté scientifique et ascension d'une *managerial society*, selon le terme de James Burnham. Des futuristes élaborent également des scénarios pour une société nouvelle, comme les nombreux écrivains de science-fiction, mais aussi des consultants comme Alvin et Heidi Toffler prédisant notamment l'avènement d'une démocratie interactive. Enfin, c'est aussi le courant de l'universalisme qui, à l'image d'Herbert McLuhan, parie sur une société mondialisée, un « village mondial ». Avec les mutations sociopolitiques dans les pays occidentaux depuis les années 1950 et la crise économique qui a mis fin brutalement aux « Trente Glorieuses », il a fallu concevoir une nouvelle société qui ne soit plus seulement basée sur la consommation industrielle. Les nouvelles technologies sont ainsi appelées « *au chevet des économies des grands pays industriels* ». C'est ainsi que le terme de « société de l'information » apparaît dans les documents de recherches de l'OCDE en 1975 et au sein de la CEE en 1979.

La société de l'information trouve aussi une parenté dans le concept de la société en réseau, porteuse nouveau système social. Dès le XIX^{ème} siècle, les réseaux techniques (télégraphe,

6 Armand Mattelart, *L'âge de l'information : genèse d'une appellation non contrôlée*, in *Communication, technologie, société, Réseaux*, n° 101, CNET, 2000.

routes, chemin de fer...) ont été dotés de vertus quant à la structuration de l'espace national. Le courant le plus célèbre et le plus prolifique est l'école saint-simonienne. Celle-ci, portée par Michel Chevalier et Prosper Enfantin, disciples du Comte de Saint-Simon, voyait dans les réseaux un changement social engendré par la réduction des distances. En fait, pour Saint-Simon, le réseau est partie intégrante du changement social, car il résout le paradoxe de la solidité de l'organisation face à la nécessaire fluidité du progrès. Le réseau permet une circulation (donc une fluidité) par le truchement de ses structures solides. Le réseau aide donc au progrès. Ses disciples ont alors matérialisé le concept en objet. Les réseaux de communications considérés par Saint-Simon comme un moyen de transformation sociale et politique par la valorisation du territoire, deviennent chez ses héritiers le but premier ayant pour effet le changement social. De moyen, les réseaux techniques se muent en fin. Pour les saint-simoniens, les réseaux de communications produisent intrinsèquement des rapports sociaux et font donc nécessairement évoluer la société vers « l'Association Universelle ». Ainsi selon Chevalier, les rails amèneraient à une « confédération Européenne ». Cette espérance peut être rapprochée du rêve de l'« *unité universelle* », que Charles Fourier émettait à la même époque en s'appuyant sur le télégraphe. Dans les deux cas, l'aboutissement est un universalisme pacifique.

...qui paraît inévitable

Tout cet héritage se retrouve dans les écrits modernes de certains auteurs discourant sur la société réticulaire, comme Pierre Lévy ou Manuel Castells : société en réseau et circulation rapide de l'information structurent une nouvelle société.

Quant aux dirigeants des pays du G7, ils s'inscrivent également comme légataires de ces penseurs, lorsqu'en février 1995 à Bruxelles, ils définissent le concept de *Global Society of Information*. Ils souscrivent à l'idée que l'Occident, ayant connu l'ère agraire puis l'ère industrielle, passe désormais à l'ère numérique, suivant les pas du couple Clinton-Gore, et de leurs *Autoroutes de l'Information (NII – National Information Infrastructure)*. Aujourd'hui, tous les gouvernements semblent accepter cette révolution dans l'Etat, au point même de la défendre dès maintenant, à l'instar du futur plan français pour la « *protection de la société de l'information* »⁷.

Les promesses

Face à cette ère numérique et aux opportunités attendues, le discours des dirigeants mondiaux valorise les autoroutes de l'information à travers trois axes. D'abord, la compétitivité économique et donc la création d'emploi, apportées par les activités

⁷ Comité Interministériel pour la Société de l'Information (CISI) de juillet 2003. Cf Annexe 1

informationnelles. Le projet américain se base essentiellement sur les capacités de transfert et de traitements des données, comme avantage concurrentiel des entreprises nationales sur le marché mondial. Autre optique, celle des mutations sociopolitiques et du service universel. Les TIC doivent ainsi améliorer les conditions de vie et de travail et amener à l'enrichissement culturel. Albert Gore, père du projet des autoroutes de l'information, prédisait également que cette infrastructure « *facilitera le fonctionnement de la démocratie en améliorant la participation des citoyens aux processus de décision* »⁸. Grâce à la facilité d'obtention des informations, les individus pourront mieux comprendre et contrôler leurs dirigeants. Gore perçoit également une coopération internationale accrue. Le troisième aspect prône la libéralisation du secteur des télécommunications pour tirer profit au mieux des nouvelles technologies, considérant que les coûts élevés ne peuvent être pris en charge que par le secteur privé.

Face à cette politique aux couleurs libérales, d'autres idéaux véhiculés par les milieux actifs des TIC recourent ceux des courants réputés de gauche. « *Internet est de gauche* » s'amuse à provoquer l'ex-P-DG de Vivendi-Universal, s'appuyant sur « *l'aspect révolutionnaire d'Internet* » et la « *notion d'égalité des chances, d'égalité dans l'accès à la connaissance* », historiquement « *plus porté[s] par les mouvements de gauche que par les mouvements de droite* »⁹. On peut en effet constater la vitalité de la militance de gauche sur le Net. De plus, le village planétaire fait renaître les rêves des Internationales communiste et socialiste, qui refutaient comme Marx l'idée qu'un prolétaire puisse être citoyen d'une nation. La révolution prônée par cette Internationale techniciste ne passe plus par la mythologie de la prise des armes par les prolétaires lors du *Grand Soir*, mais par la prise en main des médias par les internautes *lambda* à travers le Web. Quant au refus des lois nationales, il peut s'apparenter au courant anarchiste.

Bref, les nouvelles technologies doivent apporter pêle-mêle « *plus de liberté, plus d'emploi, plus de richesse, plus de démocratie, plus de savoir* »¹⁰, amenant à un *melting-pot* politique et un Eden numérique.

La France et la société de l'information

Les prémices de l'entrée de la France dans une société informationnelle datent de plus de vingt ans. En effet, en 1978, le président Valéry Giscard d'Estaing a commandité un rapport à Simon Nora et Alain Minc¹¹, devant analyser les perspectives apportées par l'informatique et la télématique à l'Etat. Ce rapport a placé la France parmi les premiers pays à réfléchir sur les

8 Cité par Thierry Vedel, *les politiques des autoroutes de l'information dans les pays industrialisés : une analyse comparative*, Réseaux, n° 78, CNET - 1996

9 Jean-Marie Messier, interviewé dans *Transfert.net*, 6 mai 2002

10 Philippe Breton, *Le Culte de l'Internet, une menace pour le lien social ?*, La Découverte, 2000

11 Simon Nora et Alain Minc, *L'informatisation de la société*, La Documentation Française, 1980

apports sociaux des technologies émergentes et leur possible mise en œuvre, que symbolise le lancement du Minitel et de la télématique au début des années 1980, annonçant les premières convergences des technologies de la communication.

Cependant, c'est le discours prononcé par le Premier Ministre Lionel Jospin aux Universités d'été de la Communication d'Hourtin, en août 1997, qui marque l'appropriation par les gouvernants français du thème de la nouvelle société numérique. Cette date marque le lancement du Programme d'Action Gouvernemental pour la Société de l'Information (PAGSI), qui devait initier l'impulsion politique nécessaire au rattrapage du retard français à l'égard des nouvelles technologies, dans tous les domaines : contenus, innovation, nombre d'internautes, régulation... Les résultats furent notamment la constitution du nom de domaine « gov.fr » (création de sites pour chaque ministère et de portails publics), le programme ADER (Administrations en réseau) et le lancement d'une réflexion autour d'une régulation adaptée à la société de l'information (signature électronique, valeur probante de document électronique...). Beaucoup reste toutefois à faire (notamment dans la numérisation des administrations). Le Gouvernement Raffarin vient de publier les mesures en faveur de la Société de l'Information qu'il mettra en place¹².

Un enthousiasme injustifié ?

Les gouvernements à travers le monde semblent donc tous succomber au chant des sirènes de la société de l'information. Et face à ces hommes politiques, publicitaires et prophètes nous annonçant une société plus solidaire, plus ouverte et plus démocratique, certains chercheurs dénoncent le manque de recul et de critique. Comme le souligne Dominique Wolton, ce discours emphatique amène, par son omniprésence et l'absence de nuances, à une acceptation passive de l'arrivée de cette nouvelle organisation, alors que, selon lui, le succès des nouvelles technologies est « *un mélange de réalité et de fantasmes* ». Il s'oppose en effet au déterminisme technologique qui hante tous « *les rapports parlementaires et les rapports aux autorités politiques en insistant toujours sur le caractère irrémédiable et fondamental de la 'révolution de l'information et de la communication'* » et en supposant que la technique apportera directement le changement social¹³. Selon lui, ce manque de clairvoyance est dû aux collusions entre logiques industrielles et sociales qui n'impliquent pas le même rythme d'actions et à la peur des politiciens de manquer une évolution importante.

Toutefois ce déterminisme technologique n'est pas nouveau. Dans un article du Monde Diplomatique, Lucien Sfez rappelle que les pronostics sur les révolutions technologiques ont

12 Cf. Annexe 1

13 Dominique Wolton, *Internet et après ? Une théorie critique des nouveaux médias*, Flammarion, 2000

toujours existé¹⁴. Dans les années 1960, c'est la télévision qui devait unifier les peuples et pacifier le monde, selon McLuhan. La décennie suivante pariait à l'instar d'Yves Stourzé sur la dérégulation de télécommunications permettant liberté et convivialité. Minitel, câble et magnétoscope devaient durant les années 1980 offrir l'accès à tous à la culture. Et à ces engouements, on peut ajouter la libéralisation des médias (ouverture de la bande FM aux radios locales puis arrivée des chaînes de télévision privées), que l'on promettait il y a vingt ans, source de liberté d'information et de représentativité plus forte, alors qu'aujourd'hui, la bande FM contre-pouvoir forme plutôt un nouveau pouvoir oligopolistique, aux mains de quelques groupes de communication (Lagardère, RTL Group, NRJ Group et Radio France). Aucune de ces révolutions n'a au final porté ses fruits. Il y a dix ans, ce sont les autoroutes de l'Information qui sont accueillies comme une révolution pour toute l'organisation sociale. Il faut donc s'attendre selon lui à la même déception pour le numérique.

Allant plus loin que la mise en avant d'un prosélytisme technophile, Philippe Breton¹⁵ dénonce la nouvelle religion qui naîtrait autour du messie Internet. Il considère que les discours des milieux actifs créent un mythe, prônant un monde totalement dématérialisé et aspirant à l'unification des consciences. Le dogme se baserait sur la communication permanente, le refus de la loi, une confusion entre monde réel et virtuel, la virtualisation des échanges et des contacts. Nicolas Bonal abonde en son sens en affirmant que tous les termes présents sur le Net relèvent de la Bible ou de la mythologie¹⁶. Cette religiosité, cette volonté du « tout Internet » est dangereuse selon Breton. Même si une telle société a peu de chance de voir le jour, les croyances « antihumanistes » véhiculées représentent une menace pour le lien social, puisqu'elles sacrifient le physique au virtuel et mêlent pratiques individuelles et conscience collective.

Il ne faut pas non plus oublier qu'une technologie n'est pas bonne ou mauvaise, mais que ce sont les usages qu'en font les hommes qui le sont. La technique seule n'est rien, c'est ce que l'on en fait qui a de l'importance. Et là encore, si l'on prétend que les TIC annoncent un monde meilleur, certaines utilisations de celles-ci prouvent le contraire. Ainsi, par exemple, le programme américain Echelon, qui rend possible l'espionnage automatique par mots clés de toutes les conversations, téléphoniques ou électroniques, pose la question du respect du droit à la vie privée. Le nouveau système d'exploitation développé par Microsoft, *Palladium*, soulève ce même type de craintes, étant donné qu'il permettrait notamment le contrôle à distance des documents conservés sur nos ordinateurs voire de lister les ordinateurs équipés du logiciel. Ces exemples prouvent que les TIC peuvent être un outil pour la surveillance, dévoilant ainsi

14 Lucien Sféz, *Internet et les ambassadeurs de la communication*, Le Monde Diplomatique, mars 1999

15 Philippe Breton, *Le Culte de l'Internet, une menace pour le lien social ?*, op. cit.

16 Nicolas Bonal, *Internet la nouvelle voie initiatique*, Les belles lettres, 2000

le côté obscur de la force numérique, comme le prédisaient nombre d'auteurs de science-fiction. Aucun usage n'est évident et les utilisations de la technique peuvent là encore confirmer les visions de Wiener comme celle d'Orwell.

La fracture numérique

De plus, dans cette société dématérialisée, de nouveaux exclus sont à prévoir. Les nouvelles inégalités créent indéniablement une *fracture numérique*, clivage entre les personnes ayant accès au multimédia et celles qui en demeurent éloignées.

En France, comme ailleurs, la fracture matérielle demeure. Si la barre des 10 millions de ménages possédant un ordinateur a été dépassée, soit une hausse de 35% en un an, moins d'un tiers sont connectés. Un sondage réalisé en juin pour le ministère de l'Industrie met en avant trois grandes fractures numériques quant à l'équipement : il apparaît une fracture sociale puisque seulement 26% des ménages ayant un revenu est inférieur à 760 euros par mois possèdent un ordinateur, contre 68% des ménages dont le revenu est supérieur à 2300 euros ; une fracture générationnelle étant donné que seul 11% des plus de 65 ans sont équipés d'un ordinateur à domicile ; et une fracture géographique puisque le taux d'équipement varie de 36% en zone rurale à 54% dans les grandes agglomérations. La fracture numérique se construit donc sur des disparités financières (même s'il tend à se réduire, le coût de l'équipement reste lourd) et territoriales (offre et services plus nombreux et moins chers dans les capitales régionales, câble et ADSL ne couvrant qu'une partie des régions...).

Mais d'autres handicaps créent des disparités. Le handicap physique peut empêcher d'appréhender de façon optimale l'outil. Si pour ceux qui ont des problèmes de mobilité, l'ordinateur peut être un soulagement (achats ou actes administratifs à distance), les handicaps liés à la vision ostracisent une partie de la population dans une société numérisée, malgré les initiatives comme celle de Braillenet et de la synthèse vocale. Le problème éducatif ne sera pas résolu par le numérique puisque les difficultés de maîtrise linguistique transparaissent également sur le web, et l'absence de connaissance d'une seconde langue (notamment l'Anglais) ferme une partie de la Toile à certains internautes. Enfin, il ne faut pas oublier des difficultés techniques et psychologiques. Le maniement, voire la simple mise en route des outils, peuvent se révéler complexes pour certains. Et la virtualisation des rapports n'est pas facilement appréhendable par tous. Or même si certains services peuvent réduire la crainte ou aider à accéder à l'outil, et malgré les nombreuses mesures locales et nationales, de grandes disparités risquent de perdurer.

On doit également prendre en compte le manque d'intérêt spontané dû à la méconnaissance des services et des potentialités offertes par les nouveaux réseaux de communication au premier rang desquels se trouve l'Internet. Ainsi 69% des non-usagers des services en ligne de l'administration française évoquent une réticence envers Internet, préférant le contact en face-à-face et évoquant le manque de sécurité de l'outil¹⁷. La maîtrise des technologies et donc la définition d'usages correspondant à des besoins réels, supposent d'autres savoirs, de type culturel, notamment face à la « dépersonnalisation » des services et à la virtualisation des rapports.

Mais l'équipement, l'accès à Internet, n'est pas la seule source de fracture. Même si une grande proportion de ménages ont un accès au réseau, il reste que l'on peut différencier ce qui savent quoi en faire culturellement de ceux pour qui Internet n'est qu'un Minitel ludique ou un centre commercial virtuel. Là encore, la technique ne fait pas l'usage. Ce n'est pas parce qu'il y a accès qu'il y a usage et usage citoyen.

2. Internet, espace public d'une société numérique

La Société de l'Information repose sur un idéal démocratique et universel, moins absolu sur le terrain, mais lourdement chargé d'aspirations politiques. L'intérêt proclamé de cette nouvelle organisation mondiale est d'améliorer le système politique de représentation populaire. Et puisque les hommes politiques ne semblent pas remettre en cause l'émergence d'une société informationnelle, la question se pose de la place donnée aux débats. Dans cette société utopique dématérialisée, face à un Etat en réseau, qu'en serait-il des citoyens ? Et en cas de virtualisation partielle du corps social, comment se formerait l'opinion publique ?

Trois espaces dans une société

En suivant Cornelius Castoriadis et en se basant sur le modèle des Grecs anciens, nous pouvons distinguer trois composantes de l'organisation politique, l'*oikos*, l'*agora* et l'*ecclesia*¹⁸. L'*oikos* est l'espace strictement privé, celui de l'individu, le domaine de la vie privée, de la famille, de l'amitié. L'*agora* est le domaine des échanges, où public et privé doivent s'articuler. Ici se développent les liens sociaux, l'éducation, la culture et les rites, et la vie privée en public, de même que s'y basent l'entreprise et les associations. Enfin l'*ecclesia* recouvre l'espace strictement public, celui des institutions et du pouvoir politique, la sphère de la vie publique. Ces trois domaines ne sont pas étanches, et le sont de moins en moins.

¹⁷ D'après l'enquête Nelson Taylor Sofres, novembre 2002

¹⁸ Cornelius Castoriadis, *L'Institution imaginaire de la Société*, le Seuil, 1975

Dominique Wolton affine l'analyse de la société par trois espaces sociaux complémentaires, excluant de son analyse l'espace strictement privé. *L'espace commun*, le plus vaste, se définit physiquement par un territoire, et symboliquement par les réseaux de familiarité et de solidarité qui le maillent. C'est essentiellement le lieu des échanges commerciaux : la monnaie servant de valeur commune, les échanges de biens et de services apportent aussi un partage des signes, de valeurs, de symboles. *L'espace politique* est le lieu de la décision et de l'action, et donc de l'affrontement pour la conquête et l'exercice du pouvoir. Si cet espace s'élargit en même temps que la démocratisation, il reste néanmoins l'espace le plus restreint. Entre deux, *l'espace public* est le lieu de la discussion. Il fait le lien entre la société civile et l'Etat, où se retrouvent toutes les composantes de la société (politiques, sociales, religieux, culturelles, intellectuelles...). Il implique la notion d'individu (face à la monarchie) tout en s'appuyant sur la valorisation du nombre, c'est-à-dire le peuple, ce qui conduit à la démocratie.¹⁹

De la place à l'espace public

Même si la politique, au sens vie de la cité, est, à l'Antiquité, l'activité principale de la place publique, l'activité commerciale n'en était pas exclue, comme plus tard le centre des médinas. La place publique apparaît comme le centre névralgique de la société où l'on retrouve *espace commun*, *espace public* et *espace politique*.

La démocratie s'est toujours reposée sur l'espace public, car le « *pouvoir au peuple* » ne se résume pas au choix (le vote) mais se base sur la constitution de l'opinion publique. A l'époque antique toutefois, le peuple apte à fonder l'opinion publique est limité aux hommes bien nés ou méritants. L'espace public s'y concrétise par la place publique, l'Agora grecque. En effet, la vie sociale de la cité grecque se construit autour de trois pôles : l'acropole, c'est à dire l'espace mystique, le théâtre, lieu de culture, et l'agora, lieu de la communication. Le Forum romain s'inscrit dans la continuité de l'Agora athénienne. Au centre de la ville, entouré des bâtiments administratifs et juridiques, mais aussi religieux, il représente le cœur de la cité, il symbolise l'Etat et la République. C'est un lieu de rencontres, de débats. Les citoyens s'y retrouvent et doivent y discuter.

Le lieu public et l'espace citoyen

La notion d'espace public introduit dès son origine, un double sens : il s'agit à la fois d'un élément architectural, une place souvent centrale au sein de la cité, et d'un espace imagé de délibération et de construction d'une démocratie, toujours partielle, d'autre part. Il y a le lieu et la fonction.

19 D'après Dominique Wolton, *Espace public, un concept à retravailler*, Etudes, février 1996

Physiquement, il s'agit d'un lieu (bâtiment ou voie) dont l'Etat est propriétaire et responsable (directement ou via des collectivités territoriales). La politique publique définit la gestion de cet espace, dédié à la communauté. Il ne faut pas confondre l'espace public avec les espaces privés ouverts au public (magasins par exemple), qui ne sont pas régis par la même optique. Notre étude ne s'attardera pas sur le lieu purement architectural, étant donné la nature immatérielle du réseau Internet. Même si nous aborderons plus tard, dans la troisième partie de l'espace public comme lieu, en traitant des projets Espaces Publics Numériques, l'essence de notre questionnement se porte plus sur la sphère virtuelle.

En effet, la polysémie lieu/fonction permet de dématérialiser cet espace. La fonction n'ayant pas besoin de support physique, la confrontation des opinions peut se concrétiser dans une sphère virtuelle, et ainsi quitter le seul aspect du lieu public. Ainsi, dans les années 1960, le sociologue Jürgen Habermas²⁰ fait renaître le terme d'espace public en le définissant comme une sphère symbolique, où se confrontent les avis divergents. Il devient un idéal démocratique, une sphère virtuelle où chacun peut discuter des affaires publiques, dans le but espéré de former ainsi un consensus sur l'intérêt général, l'*opinion publique*. L'idéal-type habermassien consiste en « l'usage public de la raison » et repose sur la raison (l'intérêt général passe avant les intérêts propres), l'accessibilité (tout doit être su, pour pouvoir bien jauger de la situation) et la transparence (des actions du pouvoir). Le concept d'espace public sous-tend l'importance de la discussion contradictoire, de l'argumentation et de la liberté d'expression. Il rend à la politique une dimension ouverte, et constitue ainsi un intermédiaire entre la société civile et l'Etat. C'est un moyen de pression pour contrer le pouvoir de l'état, puisque c'est ici que le peuple s'exprime, et donc ici que les dirigeants doivent l'entendre.

Mais dans les faits, l'espace public est loin de cette organisation utopique. Habermas a également cherché à étudier l'évolution sociale du concept à travers les âges, depuis la Grèce antique, qui en fut le berceau, à nos jours, et a ainsi constaté le fossé existant entre l'utopie et les espaces historiques (parlements, cafés, salons littéraires, clubs politiques, médias...). Ainsi, l'espace public de discussion s'est avéré indispensable lors de la Révolution Française, pour confronter les intérêts privés (la société civile) et l'intérêt général (défendu par l'Etat). Alors que auparavant l'Etat était tout puissant et que l'intérêt commun était surtout celui de quelques privilégiés, l'avènement de la République instaure la nécessité d'un compromis social. Mais contrairement à l'époque gréco-romaine, l'espace public devait englober un territoire et un nombre de citoyens beaucoup plus grand. Or, les premières décennies, l'espace public ne couvrait pas la France mais se formait à Paris. L'espace public s'est alors agrandi, en parallèle à la démocratisation de la société. L'arrivée au XX^{ème} siècle d'une démocratie de

20 Jürgen Habermas, *Strukturwandel Der Öffentlichkeit : Untersuchungen Zu Einer Kategorie Der Urgerlichen Gesellschaft*, Luchterhand, Neuwied Berlin, 1962.

masse a alors changé quelque peu les données. En effet, elle a impliqué alors un maximum d'acteurs et plus de sujets débattus, mais aussi une omniprésence des médias et des outils de sondage et de marketing.

L'espace public et les médias

Les médias n'ont pas attendu le XX^{ème} siècle pour intervenir dans l'espace public. Si l'on excepte le mythe antique, l'espace public s'est développé au XVII^{ème} siècle avec la presse d'opinion, souvent artisanale, médiateur et stimulant des discussions publiques. Puis, dès le milieu du XVIII^{ème} siècle, l'attrait pour le profit s'est développé, mettant à mal le caractère politique de la sphère, du fait de la simplification faite des discours nécessaire pour toucher le plus grand nombre. Dès lors, Habermas considère que les médias de masse pervertissent l'espace public, car tout en participant aux débats, ils influencent énormément l'opinion publique et ne respectent pas totalement les principes fondamentaux de rationalité, accessibilité et transparence. La logique capitaliste des médias de masse font que les citoyens réagissent comme des consommateurs, et que de là, l'Etat doit agir et leur parler comme à des consommateurs. Anne Marie Gingras voit même les médias « *comme un des maillons dans l'ensemble des moyens dont disposent les élites pour maintenir leur domination sur la société, et plus précisément leur hégémonie, un concept qui suppose une forme d'acceptation des fait pas la collectivités* »²¹.

Bernard Miège fait émerger quatre modèles de médias comme espace public²². Comme Habermas, il considère que les premiers médias que sont les journaux d'opinions offrent un premier espace public. Puis du début de la presse commerciale naît la presse à grand tirage, où la polémique n'est plus le credo, et où se différencient possession et rédaction du journal. Le troisième modèle est celui de l'audiovisuel (télévision, cinéma et radio), qui introduit le divertissement et le ludique aux dépens de l'information. Enfin, la quatrième étape, celle des « relations publiques généralisées », comprenant l'ensemble des politiques de communication menées par les pouvoirs publics, les entreprises et la société civile organisée. On s'éloigne ici encore un peu plus de toute possibilité d'affrontement entre les arguments. Ces quatre étapes, même si leurs apparitions se sont succédées dans le temps, cohabitent aujourd'hui.

Internet, quel espace public dans quelle société ?

L'espace public apparaît donc comme un élément important de la démocratie, puisqu'il est la sphère où les opinions du peuple s'expriment. Mais si toute société qui repose sur le pouvoir

21 Cité par Eric George, *Dynamiques d'échanges publics sur Internet*, in Francis Jauréguiberry et Serge Proulx (sous la dir. de), *Internet, nouvel espace citoyen ?*, L'Harmattan, 2003

22 Bernard Miège, *L'espace public: perpétué, élargi et fragmenté*, in Isabelle Paillart (ss la dir. de), *L'espace public et l'emprise de la communication*, Grenoble, éditions Ellug, 1995

de la base a besoin de cet espace de discussion pour exister et perdurer, on perçoit bien que l'idéal est difficilement atteignable : si l'espace public existe bel et bien, avec une tendance à l'élargissement par la massification des médias et la démocratisation de la politique, il touche les individus de manière différente selon les catégories (simplification du discours dans les médias de masse et développement des médias spécialisés plus pointus).

La question est alors de savoir quel serait l'espace public de la société de l'information. Dans une optique de dématérialisation pure où la rencontre physique n'est plus essentielle, les relations construites sur la virtualité passeraient principalement par les réseaux. Dans la perspective d'accroissement de la démocratie de masse, il est probable que l'espace public se baserait toujours fortement sur les médias, et notamment sur les plus interactifs. Internet devient donc la réponse idéale, autant par le réseau sur lequel il s'appuie et le média interactif qu'il est. Internet offre cette possibilité rare de l'expression simultanée, en direct ou en différé, en groupe ou non. Quant à l'information, Internet permet une capacité de stockage et une diversité de sources incomparables. Dans l'hypothèse de l'accès par tous aux technologies numériques, le réseau mondial est donc un formidable support de par la multitude de sources possibles et les divers outils à disposition, comme les pages web dynamiques, les forums de discussion, les listes de diffusion, les services de babillage et messageries instantanées... Aussi, dans une société entièrement dématérialisée, l'espace public embrasserait-il le *cyberespace*, terme de William Gibson²³, tendant à définir le lieu métaphorique dans lequel les échanges virtuels se constituent. La majorité des activités publiques et privées se concrétiseraient sur Internet et on se déplacerait « *dans le réseau pour faire du lèche-vitrines, pour s'informer, discuter, s'amuser, flâner et même parfois pour commettre un crime, comme dans le monde réel* »²⁴.

Néanmoins, la dématérialisation n'est à l'heure actuelle que très partielle. Or, à partir du moment où vies réelle et virtuelle se mêlent, Internet ne peut être l'unique espace public. En revanche, l'immatérialité de cette sphère permet l'existence d'espaces publics partiels et pluriels. Internet serait alors un nouvel espace public, ou plus précisément un nouvel élément venant enrichir l'espace public actuel, comme le furent auparavant les différents médias. En effet, comme nous l'avons vu, la presse, puis la radio et la télévision sont, entre autre, des lieux de dialogue, plus au moins interactifs, où les positions s'affrontent, participant ainsi à la formation de l'opinion publique. Et l'espace public à l'heure de la démocratie de masse se construit fortement sur les médias de masse, seuls supports pouvant tendre à toucher la totalité des citoyens. Or, Habermas considérait en 1962 que les nouveaux médias de l'époque (télévision, cinéma et radio) accentueraient, par leurs besoins toujours plus importants de capitaux, la déliquescence du média comme source de débat public en développant des

23 William Gibson, *Neuromancer*, Ace Books, New York, 1984

24 *Cyberespace*, Grand Dictionnaire Terminologique, OQLF, 2002

discours de plus en plus consensuel. Internet devient alors un support de l'espace public potentiellement meilleur que ses aînés commerciaux, étant donné qu'il n'a un besoin en capitaux que très réduit.

Certains rejettent cependant le postulat qu'Internet peut être un espace public. Pour Lucien Sfez par exemple, le Net se résume à « *un échange mi-écrit mi-oral entre deux ou plusieurs personnes, en aucun cas constitutif d'un espace public* » d'autant que son accès est « *entamé par le péage et les intermédiaires* » et « *oblitéré par l'inégalité des savoirs* »²⁵. Selon lui, l'espace public se base sur l'universel. Pourtant jamais, excepté à l'époque grecque où tout citoyen devait participer aux discussions, mais où le statut de citoyen était très limité, l'espace public n'a jamais été universel, surtout pas à l'époque actuelle. La non-universalité d'Internet ne l'empêche pas d'être un espace public puisque l'ouverture à tous et le plein potentiel utopique de l'espace public n'ont jamais été réalisés en pratique. L'Internet ne crée pas un espace public universel, au moins tant que l'ensemble des citoyens n'aura pas accès au réseau et n'assimilera pas les clés de compréhension. À l'image des cours d'Instruction Civique si discutés, il faudrait réussir à ce que la libre expression devienne le « penser par soi-même » (qui implique réflexion et analyse). Toutefois, le réseau des réseaux peut être un espace public, égal voire meilleur aux médias actuels.

Internet n'est pas l'unique espace public et n'est pas qu'un espace public. De même que l'espace public peut partiellement se dématérialiser dans Internet, une partie de l'espace commun peut s'appuyer sur les réseaux, la preuve en est aujourd'hui, malgré la chute de l'économie électronique, que les sites marchands sont encore légions et deviennent rentables. En revanche, il semble encore improbable que l'espace politique se virtualise entièrement. Et les dirigeants actuels, chantres de cette révolution électronique, ne semblent pas prêts à livrer les clés de pouvoir à un collectif virtuel, voire indéfini.

25 Lucien Sfez, *Internet et les ambassadeurs de la communication*, op. cit.

3. Un Internet Civique

La démocratie parfaite se construirait donc sur le seul espace public, universel et rationnel. Cet espace est le cœur de la vie civique puisqu'il constitue lieu d'affirmation de sa citoyenneté. Dans le cadre de la société de l'information, d'une collectivité totalement en ligne, tout le monde serait internaute et donc tout le monde est citoyen. Mais que signifie alors citoyen, apposé derrière Internet ? Quel sens ces deux mots prennent-ils dans notre société partiellement connectée ? La citoyenneté se traduit-elle par les mêmes actes dans les réseaux humains et dans les réseaux informatiques ?

Définition du terme « Citoyen »

Il est d'abord intéressant de noter que le terme *citoyen* est utilisé dans l'expression *Internet Citoyen* comme un adjectif. Or, grammaticalement, *citoyen* est un nom, l'adjectif étant alors civique. Il y a donc un aspect de personnification du réseau, qui deviendrait ainsi citoyen d'une société en mutation.

En se penchant sur la histoire du terme, on apprend que *citoyen* provient de l'Antiquité où il désignait un habitant de la Cité, qui jouissait du droit de cité. Comme l'a écrit Aristote, la citoyenneté grecque offrait la possibilité de participer aux fonctions législatives et judiciaires. Que ce soit à Athènes ou à Rome, la citoyenneté se basait sur la méritocratie, c'est à dire la fortune et la « renommée » (bonne naissance, exploits militaires...). Diderot au siècle des Lumières distingue deux types de citoyens, les « *originaires* » nés citoyens et les « *naturalisés*, (...) à qui la société a accordé la participation à ses droits et à ses franchises »²⁶. Ces derniers étaient très rare en Grèce, moins à Rome. Quatorze ans auparavant, Rousseau définissait la citoyenneté en rapport à son *Contrat Social* : « *Chacun de nous met en commun sa personne et toute sa puissance sous la suprême direction de la volonté générale ; et nous recevons en corps chaque membre comme partie indivisible de nous* »²⁷. Le citoyen perd sa nature d'individu pour devenir une partie de la Cité.

Rousseau inspire beaucoup les principes fondateurs de la Révolution Française. Avec la fin de la monarchie, le citoyen s'oppose désormais au sujet et s'accolle au nom, qualifiant sans hiérarchiser, à l'inverse des titres de noblesse de l'Ancien Régime. Contrairement au modèle antique, la Déclaration de Droits de l'Homme et du Citoyen indique que tout résident est citoyen, et que tous les citoyens sont égaux. Il n'y a plus de degré de citoyenneté, excluant pourtant encore femmes et gens de maison. Dans le sens moderne, celui des Etats-Nations, il

²⁶ Denis Diderot, *Citoyen*, in Jean le Rond d'Alembert, et Denis Diderot (sous la dir. de), *L'Encyclopédie ou dictionnaire raisonné des sciences, des art et des métiers*, [s.n.], 1776

²⁷ Jean-Jacques Rousseau, *Du Contrat Social ou principe du droit politique*, Amsterdam, Marc Michel Rey, 1762

s'agit d'un individu qui relève de l'autorité et de la protection d'un état et qui de ce fait jouit de tous les droits civiques reconnus aux membres de cet Etat, en même temps qu'il est tenu d'accomplir un certain nombre de devoirs envers celui-ci, et d'obéir aux lois en vigueur. Être citoyen implique que l'on fait partie d'un corps politique, un État, que l'on a dans ce corps politique des droits, des devoirs, et donc des responsabilités. Sans modifier l'essence de la fonction, le Traité de Maastricht définit en 1992 une citoyenneté européenne pour toutes les personnes ayant la nationalité d'un Etat membre de l'Union Européenne. La citoyenneté européenne implique alors une volonté de vivre ensemble la destinée de notre continent et la défense des intérêts communs.

L'association VECAM et le label Villes Internet ont été parmi les premiers à utiliser le terme d'*Internet Citoyen*. Florence Durand-Tornare, responsable du label et membre active de l'association, définit le concept comme « *tout ce qui ne s'achète pas et ne se vend pas sur Internet* », plus précisément « *la gouvernance* » correspondant à un service public au sens large et les « *citoyens organisés* », regroupés notamment en associations²⁸. Elle axe donc le terme autour des deux composantes, le corps politique et la participation à la vie publique.

Citoyen, membre d'une communauté

La citoyenneté s'exprime habituellement par rapport à un territoire. Dès la civilisation athénienne, elle reposait sur un sentiment d'appartenance à la cité. Au fil des siècles, le territoire d'appartenance est passé de la cité au comté ou au duché puis est devenu, depuis deux siècles, nation. Aujourd'hui, le phénomène de mondialisation et la perte de valeurs nationales inquiètent sociologues et politiciens face au besoin de définir une nouvelle citoyenneté.

Dans le cas d'une cité mondiale en réseau, tout internaute serait citoyen. En effet, dans une société entièrement numérisée, l'espace public se localiserait au sein des réseaux et plus particulièrement sur Internet, et tout «résident» de ce territoire binaire serait membre de la communauté virtuelle. Dans ce cas, le terme d'*Internet Citoyen* ne deviendrait qu'un pléonasma, comme le serait l'expression d'*Espace public citoyen*. En effet, le réseau des réseaux serait obligatoirement citoyen puisque l'espace public est la sphère où s'exprime cette citoyenneté.

Pour comprendre la formule *Internet Citoyen*, il faut alors considérer la société partiellement numérisée, c'est à dire au minimum avec des espaces public et politique ne passant pas uniquement par le virtuel. Dans ce cas, le citoyen se réfère à son Etat territorial. L'Internet

28 Entretien réalisé le 26 mai 2003 avec Florence Durand-Tornare, fondatrice de l'association Villes Internet,

Citoyen est un bras de l'Etat. Il devient partie de l'administration publique, il devient un service public. C'est alors, un lien entre l'Etat et le peuple.

Pour définir le sens d'Internet *citoyen*, il semble également utile de s'orienter sur la notion de droit et devoir. Dans ce cas, il s'agit plus de civisme que de citoyenneté. Défini comme « *disposition constante à l'accomplissement des responsabilités du citoyen, à la prédominance du souci du bien commun sur les conceptions de vie égoïstes et sur les intérêts partisans* »²⁹, le civisme est un code de conduite, quand la citoyenneté n'est qu'un statut. Le civisme implique un retour du citoyen envers l'entité d'appartenance, une moralité envers ses concitoyens.

Citoyen, acteur dans cette communauté

Le civisme implique aussi l'action, le militantisme, comme le confirme Florence Durand-Tornare. En effet, son association perçoit plus le terme de *citoyen* politiquement, comme celui qui s'active pour sa communauté, que juridiquement, par la nationalité et les droits civiques³⁰.

Le citoyen est un acteur de la vie politique. Il élit et peut être élu, il s'informe, participe aux débats, et construit son opinion. Il s'intéresse à la vie de la cité (qu'il s'agisse du quartier, de la commune, de la région, de l'Etat ou de l'Europe) et y participe. Depuis la Révolution Française, le terme citoyen est très lié à la démocratie et à la République (par opposition au sujet de la monarchie, plus à l'écart de l'institution). Il ne fait pas que choisir et sanctionner ses représentants, il est acteur au quotidien.

Donc, par la personnification du réseau, le Citoyen Internet devient acteur de la démocratie. Il milite, à travers divers sites et actions, pour une idée, pour sa vision de la société de l'information.

Différentes approches de l'Internet Citoyen

L'espace public est donc le cœur de la vie civique, le lieu où se forme cette citoyenneté. Dans le cadre de la société de l'information dont Internet est l'espace public (ou une partie de celui-ci), comment devons-nous comprendre Internet Citoyen. A la lumière des premiers concepts, on peut déjà définir le terrain d'action de cet « Internet Citoyen », dégager une première définition en s'appuyant sur différentes approches.

Alain Giffard, président de la Mission interministérielle pour l'Accès Public à la micro-informatique, à l'Internet et au multimédia (MAPI)³¹, définit le concept de l'Internet Citoyen

29 *Civisme*, Grand Dictionnaire Terminologique, OQLF, 1973

30 Entretien avec Florence Durand-Tornare, op. cit.

31 Créée à la suite du CISI 2000, elle a pour objet de favoriser la création de points d'accès public, notamment par la coordination des acteurs de l'accès public et à travers le label EPN. Elle prendra fin en décembre 2003 - site : <http://accespublic.gouv.fr>

selon trois approches³². D'abord Internet désigne « *un certain nombre de moyens techniques de s'exprimer, de s'informer et de communiquer* », les trois actions constitutives de la citoyenneté. Ce pouvoir d'expression publique qu'a le citoyen n'est pas offert au grand public par les médias classiques. Ainsi, selon lui, « *Internet est sans commune mesure une révolution* », par cette maîtrise d'outils favorisant l'expression publique. Ensuite intervient le rôle de « *contre-pouvoir face aux grands pouvoirs de l'économie, de la politique et de l'information* ». Par les pratiques et les usages, Internet peut obliger la prise en compte politique des droits et devoirs des citoyens. Par cette prise de parole simplifiée par Internet, les individus peuvent faire valoir leur droits et devoirs de citoyens. Enfin, Internet introduit une « *vision politique globale de la citoyenneté* » fondée sur un modèle d'hommes en réseau, inspiré des idéaux de la société informationnelle et des auteurs comme Pierre Levy ou Manuel Castells. Cette société espérée permet de baser la citoyenneté plus sur le sentiment d'appartenance, sur le ressenti, que sur le simple modèle spatiotemporel. On choisit sa communauté virtuelle en fonction de ses affinités, ce qui engendre un sentiment d'implication plus grand. L'exemple le plus frappant pour illustrer ce propos pourrait être les cybercafés, où plutôt que de discuter avec les personnes présentes autour d'eux, les clients préfèrent échanger avec des avatars virtuels qui ne se matérialiseront jamais. L'identification, citoyenne et communautaire est plus libre. En revanche, le Président de la MAPI insiste sur le fait que si la mise en réseau des hommes peut être prometteuse, pour éviter les erreurs, Internet doit apporter une valeur ajoutée réelle à la citoyenneté en évitant le simple « copier/coller », car le Net reste souvent moins bien que le réel.

Pascal Fortin axe sa réflexion sur « *la dichotomie sécurité/liberté* »³³. Il différencie alors les « *militants institutionnels de l'internet citoyen* » qui souhaitent « *favoriser l'appropriation sociale des TIC* » et se positionnent peu sur le sujet de la régulation des communications sur Internet, et les « *militants contestataires de l'internet citoyen* », qui s'attache eux à « *défendre les libertés individuelles et collectives sur l'internet* ». Parmi les institutions, il met en avant le trio VECAM /I3C³⁴ /MAPI et quelques associations satellitaires, qui partagent souvent les mêmes membres. Au centre, par les liens qu'entretient VECAM avec les deux autres structures (VECAM est à l'initiative d'I3C et participe à la MAPI), l'association fait figure de pont entre les pouvoirs publics, notamment « *l'ex-gauche plurielle* », et les associations. Autre mouvance institutionnelle relevé par Pascal Fortin, le duo FING /ISOC³⁵, représenté également au sein de la MAPI, comprend parmi ses membres les acteurs publics et privés parmi les plus

32 Entretien réalisé le 13 août 2003 avec Monsieur Alain Giffard, président de la MAPI

33 Pascal Fortin, *Topologie sommaire de l'internet citoyen*, uZine2, 14 février 2002

34 Veille Européenne et Citoyenne sur les Autoroutes de l'information et le Multimédia (www.vecam.org) et Internet Créatif, Coopératif, Citoyen (www.i3c-asso.org)

35 Fondation pour l'Internet Nouvelle Génération (www.fing.org) et Internet Society en France (www.isoc.org)

influent du Net français, et organisent notamment les Rencontres d'Autrans. Face à ce réseau « institutionnel », l'auteur met en avant la « *tendance anarchiste* » et le « *binôme RAS/IRIS* ». Un réseau anarcho-libertaire s'est tissé sur le Net, s'unissant autour d'une relative « *défiance inégalement partagée envers l'Etat et le secteur marchand* »³⁶ et se basant sur les outils que sont l'autopublication, les logiciels libres et les moyens techniques alternatifs comme Gitoyen³⁷. Ces militants offrent une alternative aux contenus commerciaux, tant au niveau information, avec une prédilection pour les sujets touchant à la défense des libertés, et plus largement la société, de l'information ou non, qu'au niveau outil avec les logiciels libres et les structures alternatives. L'autre réseau militant que forme IRIS et RAS propose des expertises techniques et juridiques dans le domaine d'Internet, s'opposant aux autres militants par leur organisation hiérarchique, mais le ralliant par leurs préoccupations communes (marchandisation du réseau, défense des libertés privées, promotion du logiciel libre...). Les liens entre institutionnels et militants existent toutefois, à travers leurs membres souvent acteurs de plusieurs organismes, via les outils de discussion (comme ISNM-L, liste de diffusion où tous croisent) et lors des manifestations réunissant les acteurs du Net.

Dans la partie suivante, nous allons aborder l'Internet Citoyen en se basant sur les quatre thèmes qui ressortent des discours et polarisent les acteurs autour d'eux. En s'appuyant notamment sur les deux analyses suscitées, nous avons mis en avant l'aspiration à l'émergence d'un contre-pouvoir sur le Net, la constitution d'un Etat Numérique (avec les variations citoyennes que cela implique), la lutte contre l'application unilatérale du système libéral à Internet et le rêve d'une communauté internationale unie par les réseaux.

36 Pascal Fortin, *Topologie sommaire de l'internet citoyen*, op. cit.

37 cf. partie II. 2.

PARTIE II. L'INTERNET CITOYEN : NOUVELLE UTOPIE ?

Le discours autour d'une nouvelle société si ce n'est idéale, au moins meilleure, n'a donc pas attendu l'avènement de l'Internet pour se constituer et se diffuser. Nombreuses sont les visions sociales perçues à travers le prisme du progrès technique, et particulièrement depuis un demi-siècle, à travers l'informatique et ses pendants communicationnels.

Mais depuis les années 1990, Internet a accéléré le processus et a permis, grâce à l'enthousiasme collectif d'une partie, minime, de la société, de donner une force à ces idéaux. Internet offre une possibilité de concrétisation plus populaire, quand jusque là les organes de la société de l'information n'étaient aux yeux du grand public que des gros ordinateurs et une technicité insurmontable, héritage de la littérature et du cinéma de science-fiction.

L'objet de ce mémoire est de tenter de définir un Internet qui se dit citoyen, de donner une vision la plus pertinente possible. Or, étant donné la diversité des actions et des acteurs se réclamant de cet Internet, les contours précis sont délicats à dégager. Si leurs conceptions se croisent, ils n'ont pas toujours la même origine et finalité. C'est donc en observant les thèmes forts autour desquels ils se retrouvent, que l'on pourra dégager une définition et identifier ce qui fait leur unité.

1. Un nouveau pouvoir

A la fin des années 1960, McLuhan a étudié l'impact de la télévision sur le déroulement de la guerre du Vietnam³⁸, premier conflit que les Américains ont pu suivre en direct. Il montrait que les nouveaux médias feraient de la planète un village global, où les opinions publiques joueraient un rôle nouveau dans le déroulement des conflits. Aujourd'hui, Internet est porteur de nombreuses opinions cherchant à se faire entendre, et qui essaient de valider, plus ou moins consciemment, les thèses de McLuhan.

Internet, nouveau média...

Pour Annie Kahn, directrice de Tocsin.net, site d'information qui se proclame « *éclairage sur les médias* », l'information diffusée par l'Internet Citoyen permet de « *ne pas être soumis au diktat des médias traditionnels, lesquels subissent également les courbes de la Bourse et des chiffres* »

38 Marshall McLuhan, *War and Peace in the Global Village*, New York, McGraw-Hill, 1968

de vente »³⁹. Ainsi, face aux médias traditionnels, Internet héberge de nombreux sites où l'information se veut différente. Rezo.net « *l'autre portail* », le Réseau Voltaire « *pour la liberté d'expression* », Acrimed « *action – critique – médias* »... Ils sont nombreux, et leurs sous-titres souvent évocateurs de l'alternative qu'ils veulent représenter.

Internet se démarque des autres médias par le fait qu'il ne s'agit pas d'un média de masse, c'est à dire unidirectionnel et vers un grand nombre, comme le sont la télévision, la radio et la presse. Il s'agit plutôt d'un média interactif, dans le sens où l'internaute fait un acte vers Internet (il n'est pas uniquement récepteur mais souvent recherche l'information), que les sources de production sont multiples et non-centralisées, et enfin que le récepteur peut facilement réagir aux informations. Internet propose donc un nouveau genre de média, où le récepteur peut facilement et rapidement devenir émetteur et où le nombre de producteurs est potentiellement aussi important que le nombre de consommateurs.

...dense

Impossible donc de recenser tous les sites informatifs qui pullulent sur la toile. Journaux spécialisés ou généralistes, professionnels ou amateurs, hebdomadaires ou mensuels, adaptations de versions hors-ligne ou produits originaux, libertaires ou libéraux... La liberté de création est totale, et nul ne s'en prive. La souplesse du média, la simplicité de la conception et le faible coût de publication font d'Internet un support prodigieux pour ceux qui souhaitent parler et diffuser. Ainsi, à côté des grands médias (presse, radios, télévision, agences...), internationaux nationaux voire régionaux, qui disposent tous d'une place sur la toile, fleurissent des milliers de sites avec chacun leur vision de l'information.

Difficile alors de faire le tri dans cette profusion de sites. Si l'intérêt est qu'on a plus de chance que soient publiés des articles qui collent à nos centres d'intérêt, la difficulté est de les trouver au milieu de cette toile épaisse. Et aujourd'hui, le phénomène s'accroît encore, avec l'explosion des *weblogs*, sites personnels d'information, allant du coup de gueule hebdomadaire de militants poujadistes aux sites personnels de journalistes pigistes. Entre nouvelle étape dans l'amateurisme et futur de la presse en ligne, le million et demi de weblogs dans le monde traite de tous les thèmes : actualités, prise d'opinion., passions, sites visités, vie privée.. Ces pages personnelles nouvelle génération se basent sur des logiciels libres et simples qui rendent la création élémentaire. Et les défenseurs de ce nouveau média, comme Glenn Reynolds, professeur américain et créateur de la plate-forme InstaPundit.com, de proclamer

39 In www.place-publique.fr

que « les weblogs disent ce que les journalistes n'osent pas dire » et qu'« ils révèlent une autre vision qui relativisent l'information véhiculée par les grands organes de presse »⁴⁰.

...alternatif et indépendant

Car le maître-mot des sites informatifs est souvent la différence. Pour se démarquer des grands frères des médias traditionnels, ils proclament une vision et un traitement de l'actualité différents. Et c'est le cas, du fait du militantisme de certains et du non-professionnalisme de beaucoup. Ils sont en effet souvent plus incisifs que les confrères de la presse papier, à l'image des prises de position qui s'affichent sur le portail Rezo⁴¹, critiquant aussi bien le personnel politique que les médias.

Ce rôle de juges, qu'aiment à prendre certains sites comme Acrimed, naît de l'indépendance du réseau. Ils se targuent en effet d'être les seuls à ne pas avoir d'intérêt financier dans le traitement de l'actualité, ce qui les rend plus objectifs. La puissance des sites informatifs sur le Net réside dans les faibles coûts de production et de publication. Créer un site n'engendre pas d'investissements lourds. Ainsi, ils n'ont pas besoin de capitaux financiers importants pour vivre. Contrairement aux autres médias, qui sont financés soit par l'Etat, soit par l'industrie, ils sont donc indépendants économiquement du marché. Car on perçoit à la lecture des *Nouveaux Chiens de garde*⁴², largement encensé par les médias alternatifs, les influences entre milieu du pouvoir et journalistes, entre copinage, allégeance et mollesse. Jugeant ses confrères qui se proclament *contre-pouvoir*, Serge Halimi brocarde ces journalistes qui vivent dans le milieu qu'ils traitent quotidiennement, et qui sont payés par ceux qu'ils interviewent. Le lecteur ne peut donc qu'en conclure que l'indépendance journalistique, c'est-à-dire la condition *sine qua non* de la vérité objective, ne peut venir des grands titres de la presse nationale. Internet, seul média qui n'est à la solde d'aucun autre pouvoir, apparaît rapidement alors comme la solution. L'Audimat, qui coule nombre d'émissions de télévision, n'est pas non plus un problème pour Internet. Sans paraphraser Godard en disant que Internet n'est pas fait pour le public, il est cependant vrai que ce nouveau média n'a pas besoin de ses lecteurs, si ce n'est par soucis de reconnaissance. L'absence de publicité sur une partie des journaux web n'oblige pas à valoriser son lectorat par le nombre et en euros, comme c'est le cas de la télévision ou de la presse par l'Audimat ou les ventes.

Ces webzines peuvent donc se permettre de traiter d'un dossier sans craindre les remontrances d'un investisseur épinglé, d'écrire sur un sujet sans chercher à savoir si le lectorat est prêt à l'entendre, de critiquer sans risquer une pression financière. Reprenant le

40 Cité dans *Ces weblogs qui intriguent le Net*, Journal du Net, 10 septembre 2002

41 Rezo.net, « le Portail des Copains », recense de nombreux sites du Web indépendant

42 Serge Halimi, *Les Nouveaux Chiens de Garde*, Liber-Raison d'Agir, 1997

modèle de la presse d'opinion, Internet évite la séparation entre rédaction et propriété, et reviendrait ainsi à un espace public plus sain. Il revisite le slogan anarchiste « *ni Dieu, ni maître* », puisque l'autorégulation est souvent la règle et que la Loi peine à s'appliquer sur le terrain mouvant du web.

...à la qualité hétérogène

On trouve donc de tout sur cette « Samaritaine électronique ». Et le risque majeur dérivé de l'autopublication est de tomber dans la désinformation, la surexcitation militante et la diffusion hâtive. En effet, les rumeurs sont d'autant plus rapidement reprises que la diffusion sur Internet est instantanée et les sources difficilement identifiables. Certaines rumeurs comme celles d'Orléans (1969) ou de Villejuif (1974)⁴³ prouvent si besoin est que les rumeurs de grandes ampleurs n'ont pas attendu Internet ni même la télévision pour se diffuser très largement. Cependant, il suffit de consulter la base de données du site francophone hoaxbuster.com, qui recense tous les canulars, pour comprendre le danger. Ainsi, on se souvient de la polémique concernant le *Pentagate* de Thierry Messan. Ce journaliste, fondateur du Réseau Voltaire, soutient que l'avion qui s'est écrasé sur le Pentagone le 11 septembre 2001 n'a pas existé. Avant de publier son livre⁴⁴, il a largement diffusé sa théorie sur Internet (via les sites du Réseau Voltaire et de l'Asile Utopique⁴⁵). Et la rumeur/ polémique a rapidement pris de l'ampleur sur la toile, notamment à travers les forums et listes de diffusions, jusqu'à ce que Thierry Ardisson crée la controverse en l'invitant dans son émission, le faisant passer du média confidentiel et alternatif au média populaire par excellence⁴⁶. Il persiste et signe, en diffusant son second livre⁴⁷ gratuitement sur Internet, accompagné d'une base documentaire sur le sujet.

43 La rumeur d'Orléans prétendait que des femmes blanches disparaissaient des cabines d'essayage des commerçants juifs. La rumeur de Villejuif, appuyée sur un tract, présentait un additif alimentaire comme cancérigène, alors qu'il s'agit seulement d'acide citrique inoffensif.

44 Thierry Messan, *l'Effroyable Imposture*, Carnot, 2002

45 <http://www.reseauvoltaire.net> et <http://www.asile.org>

46 *Tout le Monde en Parle*, France 2, 16 mars 2002

47 Thierry Messan (sous la dir. de), *le Pentagate*, Carnot, 2002

« L'Internet est un danger public puisque ouvert à n'importe qui pour dire n'importe quoi » déclarait Françoise Giroud dans le Nouvel Observateur. Un moyen peut-être de défendre son métier de journaliste. Car c'est le professionnalisme qui peut prévenir de ces risques de l'autopublication. Ils sont nombreux les quotidiens à publier sur Internet leurs éditions. L'Humanité a été le premier quotidien français à franchir le pas en proposant l'ensemble de son contenu quotidien sur la toile (www.humanite.fr) et la mise à disposition gratuite de ses archives depuis 1998. Et il n'est pas anodin que ce soit l'acte d'un journal politisé et militant. Fort de ses 5 millions de visiteurs et des 150000 articles archivés, l'Huma veut affirmer par ce site « son rôle de grand quotidien alternatif et crédible ».

... difficilement rentable

Mais le système de consultation gratuite ne peut garantir un financement suffisant pour être rentable. Et le positionnement de l'Humanité est d'autant plus fort que le titre est en éternelle recherche de financement. Si à l'heure actuelle, tous les grands titres nationaux ont un site, le contenu diffère beaucoup les uns des autres. Les solutions sont le plus souvent que ces extensions numériques sont financées par les versions papier, et que les archives sont payantes. Un abonnement permet également souvent d'obtenir des services réservés. Une, articles sélectionnés, contenu entièrement disponible, archives, le tout tantôt gratuit, tantôt payant, les systèmes sont multiples. Cependant tous ont revu leurs projets à la baisse, à l'instar du Figaro qui permettait il y a deux ans d'approfondir certains sujets d'articles (par des cartes, des liens, des textes...), quand aujourd'hui il se limite à la publication des articles quotidiens. Et la résurrection du phénix Transfert.net, rouvert en mai dernier après un an d'arrêt, ne doit pas faire oublier tous les titres en ligne qui voulaient traiter l'actualité autrement et qui n'ont pas résisté à la crise de la nouvelle économie et à la chute des investissements publicitaires.

...et à l'avenir incertain

Mais l'avenir des quotidiens nationaux numérisés n'est pas le plus critique. Face au risque de désinformation, les internautes pourraient bien se diriger prioritairement vers les titres qui ont fait leurs preuves, les organes sûrs, c'est à dire ceux qui ont une version papier. Dans ce cas, les sites moins professionnels seraient ostracisés, comme le sont beaucoup des journaux alternatifs papier. Pourquoi un journal libertaire serait-il plus lu sur la toile que dans sa version papier ?

De plus, la vision d'un Internet support de liberté d'expression pour tous est à tempérer. Le besoin de pérennité financière risque de faire entrer des capitaux sur le Net. Alors, se

produirait ce qui s'est produit lors de la libéralisation des médias (fin de la censure, ouverture de la bande FM aux radios locales, arrivée des chaînes de télévision privées...) dans les années 1980 : ce que l'on promettait source de liberté d'information et de représentativité plus forte est aujourd'hui taxé par les acteurs de la nouvelle information alternative d'allégeance aux nouveaux « Citizen Kane ». Comment Internet pourrait échapper à ce phénomène ? L'éternel renouvellement des sites suffira-t-il à éviter cet écueil ?

Un Internet militant...

Dans ce souci de réveiller l'esprit critique de chacun, et d'offrir une vision alternative du monde, les journalistes cèdent souvent la place aux militants. Internet est un outil mondial et peu coûteux. Il correspond donc parfaitement aux nombreuses associations et groupes d'intérêt qui revendiquent un droit de parole. L'universalité de l'outil en fait aussi un objet béni pour les luttes qui se mondialisent, comme celle antiG8 ou les pétitions d'Amnesty International.

Indymedia est par exemple de ces sites hybrides, à la fois journal d'information et d'affirmation politique. Le projet est de « *promouvoir la création des médias libres, non seulement pour le peuple, mais par le peuple* »⁴⁸. Refusant l'organisation hiérarchique, les sites se construisent sur la publication ouverte et ne dispose pas de comité de pilotage. Lors du rendez-vous altermondialiste de Seattle en 1999, ces activistes, constatant que les médias traditionnels ne relayaient que partiellement leurs propos voire les déformaient, ont développé des Centres de Médias Indépendants dans le monde entier. Aujourd'hui, le réseau Indymedia compte, sur tous les continents, plus de cent émanations, dont quatre en France.

Créé « *pour permettre l'expression des sans voix, sans légitimité, sans papiers* »⁴⁹, le portail Samizdat (www.samizdat.net) est lui aussi né d'un mouvement contestataire, celui des grèves de décembre 1995. Y sont publiés des articles et des points de vue autant sur la société française que la politique des gouvernements mondiaux... « *Don't hate the media... Become the media* »⁵⁰ peut-on y lire (très proche de « *don't hate the media, be the media* » d'Indymedia). Le collectif s'est autodissout en juin dernier, mais le site demeure, pour offrir toujours à quelques associations militantes (dont Act-Up, LSIjolie, Acrimed, Vacarme et No Pasaran !) le développement de services d'hébergement de sites web, de listes de diffusion et de systèmes de publication.

48 In <http://www.indymedia.org>

49 Interview d'Aris Papatheodorou, Transfert, 28 mai 2003

50 « Ne hâissez pas le média... devenez le média. »

...international

Parmi les membres du collectif, on retrouve Aris Papatheodorou, journaliste et activiste, qui, à l'occasion du contre-sommet G8 d'Evian, a conçu Mediactivism.org. Ce média alternatif a pour but de développer la coopération entre les divers acteurs des médias alternatifs européens, militant contre une mondialisation libérale. En faisant entendre les voix européennes opposées au G8, le portail (tout comme Indymedia) cherche lui aussi à diffuser une autre information, pour que les citoyens internautes prennent conscience de leur réalité.

Faire naître une conscience internationale est l'espoir des responsables de certains sites. Et aujourd'hui, la rapidité et l'universalisme affichés par Internet sont des outils puissants pour de grandes causes internationales. Par exemple, Amnesty International lance régulièrement des pétitions en ligne. En proposant le texte en plusieurs langues, et en comptant sur les signataires pour diffuser l'url par courriel, l'association s'assure une efficacité plus grande qu'avec des relais classiques. Cette forme de protestation, basée sur le nombre et l'internationalité comme moyen de pression auprès des gouvernements, prend donc plus de force par ce média.

...parfois efficace

Internet peut « faciliter la mobilisation et l'action publiques en réduisant les contraintes (manque de temps, distance entre individus) qui entravent habituellement l'engagement civique »⁵¹ et ainsi la militance arrive parfois à ses fins. En effet, le mouvement contre l'AMI (Accord Multilatéral d'Investissement) a trouvé en 1998 son essence dans la mobilisation sur la toile. Après la parution d'un article dans le Monde Diplomatique, dévoilant les négociations entre Europe et Etats-Unis, ignorées par les médias, une forte mobilisation du web, mais aussi des milieux culturels s'en est suivi. Les articles et les prises de paroles sur le Net se sont multipliés, jusqu'à faire reculer les négociations franco-américaines. Par ce mouvement de « résistance », le web a montré sa puissance médiatique, par sa capacité à être une bibliothèque numérique (possibilité de se référer aux textes) et un média international (comme l'accord négocié) de même que par sa possibilité de diffusion quasi-instantanée (l'information a envahi rapidement beaucoup de sites) et de débats nourris.

...mais aussi limité voire dangereux

Internet comme nous l'avons vu auparavant sous-tend parfois une idéologie de révolution étatique. Une certaine idéologie prête au Web, nouvel outil à la portée de tous, la capacité à marginaliser les régimes établis. Il suffirait désormais d'avoir accès à une ligne téléphonique

51 Thierry Vedel, *Internet, citoyenneté et démocratie*, Encyclopedia Universalis, 1999

pour ouvrir une fenêtre de liberté, en se connectant au réseau mondial. Ainsi peut-on lire dans *Libération* la « *nouvelle liberté* » que représente Internet dans un Bagdad en quête de démocratie⁵². Les opprimés chinois pourraient donc accéder à la liberté d'expression par les outils internationaux. Or, même le Web est surveillé par les dictatures, comme le prouve les problèmes de Yahoo ! qui a dû se censurer pour passer la Grande Muraille. Et comme le souligne Serge Halimi, les bénéficiaires de cette liberté sont les entreprises américaines « *AOL, Yahoo, Cisco, Compaq, Intel* »⁵³ et Microsoft.

De plus, l'analyse de la liste de discussion « ATTAC-talk »⁵⁴ qui précéda la création de l'association ATTAC montre que les participants réguliers ont un profil particulier, différents de celui des internautes ou des membres de l'association. Ils disposent d'une maîtrise déjà importante de l'informatique et d'Internet, et les cadres supérieurs, actifs ou retraités, y sont surreprésentés. Ainsi, si l'outil démocratique est ouvert à tous, seul une certaine catégorie de la population s'en sert, ce qui est problématique pour le processus démocratique. S'appuyant sur les propos de Bernard Miège, Eric George explique que l'accroissement du nombre d'internautes permet d'agrandir l'espace public, mais produit aussi des inégalités dans la prise de parole, favorable aux minorités (face à la célèbre « majorité silencieuse »). Ces inégalités se construisent sur l'accès et l'appropriation d'Internet, mais aussi sur le fait d'oser prendre la « parole en public », chose qui n'est pas évident pour tous, même si Internet peut permettre de surpasser ces appréhensions grâce au possible anonymat et l'absence de confrontation physique.

Certains voient donc en Internet, un symbole d'une mondialisation démocratique, citoyenne par son militantisme, solidaire par son universalisme, qui s'oppose à une mondialisation brutale purement économique. Mais là encore, le côté obscur de la force Internet est la parole potentiellement donnée à tous. L'absence de recensement des sites, la faiblesse de la législation, la facilité de création et la rapidité de déménagement, font d'Internet un média béni pour les militants extrémistes. Anarchistes violents ou négationnistes haineux, les thèses les plus condamnables sont présentes. Il en va de même des pervers sexuels. La liberté de parole est offerte à tous, un peu sur le modèle du premier amendement de la Constitution américaine.

Si, en effet, la démocratie repose sur la parole de tous, il reste à savoir quelles limites fixer. Car actuellement, les lois nationales ne peuvent que difficilement s'appliquer sur le Net, comme l'a montré l'affaire Yahoo. Ce célèbre portail international proposait des objets nazis à la vente,

52 *L'usage d'Internet explose à Bagdad*, *Libération*, 25 juillet 2003

53 Serge Halimi, *Des Cyber-résistants trop euphoriques*, *Le Monde Diplomatique*, août 2000

54 Eric George, *Dynamiques d'échanges publics sur Internet*, op. cit.

ce que proscrit la loi française. Le cas juridique a alors opposé l'obligation de rendre inaccessible le serveur depuis la France, tout en ne pouvant obliger la fermeture du site sous législation américaine. D'où l'idée d'une instance supranationale de régulation, réclamée par certains, mais encore difficile à mettre en place.

2. Un monde non-mercantile

Le modèle de l'information produite par un grand nombre de « journalistes » bénévoles, et la forte charge militante d'Internet, entraînent aussi une vision économique alternative. Notamment sur l'initiative de militants de gauche que nous avons vu très présent sur le réseau, l'idée d'un nouveau modèle économique, qui ne soit pas porté sur la recherche du profit maximal, s'est développée.

Un univers non-marchand

Cet aspect non-commercial est très fort parmi les adeptes de la création d'un espace public sur Internet. Alors que l'Agora grecque ou la Médina arabe sont constituées à la fois du religieux, du politique et du commercial, et que propos et publicité cohabitent dans les médias dit classiques, même parmi les plus militants, l'espace citoyen du web se définit selon ses acteurs par opposition à la marchandisation du réseau. Ainsi, dans leur profession de foi peut-on lire : « Face aux sites commerciaux aux messages publicitaires agressifs, destinés à fichier et cibler les utilisateurs, le Web indépendant propose une vision respectueuse des individus et de leurs libertés, il invite à la réflexion et au dialogue »⁵⁵. Ces militants de la cause définissent le débat citoyen par cet appel « à la réflexion et au dialogue », en le confrontant à l'acte de consommation, créant par la même un Internet schizophrène, avec deux hémisphères qui s'opposent. Les acteurs du Web Indépendant considèrent que le commerce pervertit le média Internet, que le plein potentiel démocratique de ce nouveau média ne peut voir le jour qu'en s'opposant à l'afflux d'argent dans le réseau.

Cette position est à la fois celle d'internautes voyant leur conception du réseau mondial s'effriter, et celle de militant constatant que l'argent investit tous les lieux, même virtuels. La financiarisation du monde effraie une partie de la population, considérant que la destinée du monde se décide plus lors des réunions du G8 ou des rencontres de Davos, qu'à travers les grandes institutions internationales (ONU par exemple) ou les organes nationaux. Ces militants s'opposent à ce que les échanges économiques définissent les politiques, et veulent

55 Manifeste du Web Indépendant, 2 février 1997 - <http://www.uzine.net/article60.html>

que ce soit l'opinion publique mondiale, via les institutions représentatives, qui préside aux choix internationaux.

L'essor d'Internet est principalement dû à la gratuité du contenu (on ne paye que la connexion) et à l'efficacité des protocoles. Or depuis la chute de l'e-économie, et tant que la publicité sur Internet ne sera pas plus rentable, on ne perçoit le retour sur investissement des sites qu'en rendant payant les contenus. Le risque est donc de tuer la poule aux œufs d'or en développant l'aspect mercantile à outrance.

Des outils collaboratifs et des moyens techniques alternatifs

Beaucoup de sites arborant le logo du web indépendant et se revendiquant souvent citoyen, usent d'outils d'autopublication et se basent sur le travail collaboratif. Les sites, grâce à des technologies comme le Wiki ou PhpNuke, accueillent des dizaines de plumes. La technologie SPIP est probablement actuellement la plus souple. Développée par l'équipe du site uZine cherchant à concevoir un site dynamique auquel n'importe qui pourrait participer, elle est désormais sous licence libre GPL. En fait, il s'agit de fichiers installés sur votre compte Web, qui permettent d'automatiser la gestion collective d'un site, mais aussi la mise en page de contenu.

C'est dans une optique à la fois nostalgique (par rapport à l'époque où l'on trouvait tout gratuitement sur le Net), idéologique (pour construire une société du savoir, il faut que les outils et les contenus soient gratuits ou quasiment) et politique (refus du système ultra-libéral) que se sont développés de nombreux sites, fonctionnant sur le mode de l'autopublication et du travail collaboratif. Chacun y publie des articles pour construire et actualiser le site à plusieurs mains. La limite est alors celle de la motivation. Beaucoup de ces sites ne tiennent que sur le bon vouloir de quelques plumes, parfois les mêmes sur divers sites, ce qui en plus de fragiliser les sites, limite l'ouverture d'esprit du web.

Pour autant, tous les acteurs ne sortent pas entièrement du système économique, mais proposent des outils, en n'axant pas sur la rentabilité maximale. A l'instar du commerce solidaire, cette e-économie alternative mêle éthique et rentabilité. Ainsi, a été créé le groupement d'intérêt économique Gitoyen (pour GIE et citoyen), afin de permettre à ses membres d'acheter à très bas prix de la connectivité nationale et internationale. Les entreprises Gandi, bureau d'enregistrement de noms de domaine, et Netaktiv, une *web agency*, se sont donc unies avec des associations parmi lesquelles Globenet, fournisseur d'accès, réalisateur et hébergeur de sites.

S'il n'est pas non marchand, le groupement peut en revanche bien se prévaloir d'une action alternative et citoyenne puisque son objet n'est pas d'amasser le plus d'argent possible. Et Gitoyen n'est pas le seul moyen technique alternatif, puisque qu'on peut trouver aussi des sociétés coopératives comme Ouvaton.net ou des associations comme Lautre.net. Cependant, certains projets du même ordre ont déjà fermé, à l'image de Mygale, racheté par Multmania, ou Altern, suite à une procédure de justice intentée par Estelle Hallyday engageant la responsabilité de l'hébergeur sur le contenu de sites.

Les libres savoirs

Les TIC selon Jean Pouly, « favorisent l'émergence d'une nouvelle citoyenneté, basée sur la coopération, l'échange, la créativité, l'intelligence collective (...) »⁵⁶. Elles permettent donc de se regrouper, pour partager ses connaissances et travailler mieux, idée à l'origine d'Internet. Mais l'idée de partage du savoir alimente une autre utopie, celle de créer une immense base de données de savoir et d'opinions, qui permettent une information optimale. Depuis les Encyclopédistes du siècle des Lumières, ou du projet Mundaneum des belges La Fontaine et Otlet, le désir de regrouper l'ensemble des connaissances sur un support, l'espoir de constituer un savoir universel s'appuie sur les techniques récentes. A l'image de la *Bibliothèque de Babel* de Borges, le web pourrait devenir ce lieu contenant tous les documents possibles et où les internautes essaient éternellement et vainement de trouver un classement cohérent dans cet immense fatras. Aussi Lionnel Jospin déclarait-il la nécessité d'une « politique ambitieuse de numérisation de notre patrimoine culturel, lequel doit être accessible au public sur les réseaux ouverts : patrimoine de l'écrit, patrimoine architectural et artistique, patrimoine scientifique »⁵⁷. La Bibliothèque Nationale de France met ainsi à disposition sur son site un ensemble d'œuvres francophones, allant du Moyen-Age à la veille de la Première Guerre mondiale, à travers sa collection Gallica (<http://gallica.bnf.fr>). Dans la continuité des actions précédentes, il a été annoncé lors du CISI de juin 2003 la numérisation de sept revues de « haute qualité dans les sciences humaines et sociales »⁵⁸ et leur mise à disposition sur un portail tous publics. De même la mise en ligne gratuite des archives de journaux, comme le font notamment (et parmi d'autres) l'Humanité et le Monde Diplomatique, participe à cette grande bibliothèque publique que peut devenir le Net. Ici se rejoignent les volontés de sauvegarde de la mémoire, de présence culturelle et de transmission par la diffusion, alimentant le concept d'un cyberspace devenant le « cerveau planétaire » de Joël de Rosnay, dont chaque ordinateur serait un neurone.

56 in www.place-publique.fr

57 Lionel Jospin, *Préparer l'entrée de la France dans la société de l'information*, discours prononcé à Hourtin le 25 août 1997

58 CISI de juillet 2003, cf. Annexe 1

Mais les aspirations de certains vont plus loin. « *Images, musiques, algorithmes [qui] sillonnent la planète jour et nuit sur le réseau Internet (...) devraient être le patrimoine de l'humanité, libres comme l'air, libres comme l'eau, libres comme la connaissance* »⁵⁹, affirment en 1998 plusieurs personnalités du Net, sociologues, artistes, élus, journalistes, militants. parmi lesquelles on peut citer Olivier Blondeau (sociologue), Aris Papathodorou (Samizdat.net), Bernard Lang (directeur de l'INRIA) ou encore Franck Mouly (journaliste et élu à Chelles). « *Au-delà de la gratuité, peut-être même au-delà des valeurs de partage qui soudent cette communauté informelle, le Libre est fondé sur l'idée que, dans le domaine de l'immatériel, l'efficacité sociale, économique et culturelle ne peuvent procéder que de la libre circulation des savoirs et de la libre association des producteurs* »⁶⁰.

Cinq années après, on ne peut pas considérer que l'appel ait été entendu. Le droit de propriété intellectuelle régit de la même manière une création, qu'elle soit analogique ou numérique, et les producteurs développent les moyens de se défendre. Cependant, le monde du Libre peut s'enorgueillir du succès grandissant des outils comme les logiciels libres.

59 Manifeste *Place au Libre* - <http://www.freescape.eu.org/manifeste.html>

60 Ibid.

Un logiciel est dit libre quand il répond aux quatre principes généraux : liberté d'utilisation du programme, liberté d'exploration du code source (la programmation), liberté de duplication et liberté d'amélioration et distribution. La licence la plus développée est celle mise au point par Richard Stallman, la *General Public Licence* (GPL). Le libre se base sur un nouveau modèle économique proche du rêve de Marx, qui aspirait à l'appropriation des moyens de production par les producteurs eux-mêmes. Or, du fait du matériel informatique peu coûteux, la valorisation se déplace du capital financier vers le capital humain, à l'inverse du modèle capitaliste classique. Le travailleur détient alors le capital, la matière première intellectuelle. Quant à la conception du produit lui-même, elle s'articule entre le financement du développement initial supporté par les informaticiens à l'origine du projet, et le don ensuite à une communauté d'utilisateurs qui l'améliore bénévolement. Le principe est aussi le travail en collaboration, par mutualisation des compétences. De plus, la dématérialisation de la production engendre une nouvelle réflexion sur la propriété intellectuelle, artistique ou non. Enfin, le monde du Libre se base sur une rémunération non seulement financière mais aussi « morale ». La reconnaissance par une communauté et la contribution à un processus d'intelligence collective deviennent déterminantes dans la valorisation du concepteur, comme pendant longtemps la rémunération de certains fonctionnaires, comme le facteur ou l'instituteur, se basait notamment sur le prestige de sa participation à un service public. Le produit final devient alors un bien commun de l'humanité, il entre dans le savoir disponible pour tous. Le libre fait de l'informatique et du logiciel non plus des marchandises, mais des biens publics.

Ce modèle ne peut donc tenir que s'il y a vraiment valorisation par la communauté, et si celle-ci tend à croître (et ne pas se limiter aux mordus d'informatique). Or, cela ne peut se faire qu'avec, en parallèle, un mouvement social allant vers moins d'individualisme ou égoïsme, et une recherche moins excessive de la richesse, dans le sens d'un souci de la communauté à laquelle on appartient, voire d'un universalisme solidaire. Ce n'est pas un hasard si le Libre se développe beaucoup dans la mouvance altermondialiste. Il s'agit là d'une limite importante du monde du Libre, à laquelle s'ajoute aussi la sécurité, puisque lors de travaux collectifs et successifs, il est plus difficile de dégager des responsabilités en cas de problèmes dus au produit. La solution actuelle est la constitution de société de distribution comme MandrakeSoft (distributeur d'une version du système d'exploitation Linux), qui permet éventuellement un recours juridique, mais aussi offre des services payants comme par exemple du consulting, de la formation ou des sources documentaires. L'entreprise appelle aussi les utilisateurs de Mandrake d'adhérer Club Mandrake, qui offre quelques avantages en échange d'une cotisation annuelle allant de 60 à 1200 Euros. Mais là encore, le modèle est fragile et limité.

3. Une citoyenneté mondiale

La militance à l'échelle planétaire tout comme l'idée d'un patrimoine commun à l'humanité, introduisent aussi, avec l'internationalisation des échanges, l'existence d'une conscience mondiale, d'une communauté internationale.

Le terme de « citoyen du monde »

« Citoyen du monde ». Diogène se définissait ainsi, il y a plus de deux millénaires. Ce « Socrate devenu fou » selon Platon, exilé à Athènes et vivant volontairement hors des règles de la société, réfutait déjà les limites territoriales d'une nationalité, définies par les guerres et les traités. Plus tard, avec les Empires d'Alexandre et la grande Rome, l'attachement à la cité s'est mû vers un cosmopolitisme, c'est-à-dire un sentiment d'appartenance au monde et à l'humanité. En 1966, ce sont des éminences reconnues internationalement (parmi lesquels des responsables de l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture, des prix Nobel, ou encore l'abbé Pierre) qui signent l'Appel des 13, se proclamant « citoyens du monde » et créant ainsi le mouvement du Congrès des Peuples, préfiguration d'un Parlement Mondial. Ils définissent les « Citoyens du Monde » comme ceux qui reconnaissent leur appartenance à la communauté mondiale et qui réclament la résolution des problèmes mondiaux par des institutions mondiales démocratiques. Plus largement, il s'agit de ceux qui réfutent une identité nationale, se considérant chez eux partout sur la Terre.

Gouvernement mondial et société civile internationale

Aujourd'hui, il est difficile de nier que les distances semblent fondre, que téléphoner en Californie et acheter sur un site sont des actes rares mais plus extraordinaires. « *It's a small world* »⁶¹ chantonnent les lutins d'EuroDisneyLand, apôtres imprévus de McLuhan. Des technologies de l'information et de la communication mais également des flux financiers et de l'expansion d'une culture de masse américanisée sur la planète, est née une démocratie de marché sans frontières et une standardisation culturelle. Les gouvernements nationaux ne peuvent ignorer désormais le niveau mondial, à l'image de la « World Company » des *Guignols de l'Info*, qui dirigerait les décisions du président des Etats-Unis. En réponse à cette perte partielle de pouvoir des organes nationaux, le philosophe Pierre Lévy prédit l'émancipation de l'« *homo citoyen* » et préconise l'émergence d'un gouvernement mondial. « *Les médias interactifs, les communautés virtuelles déterritorialisées et l'explosion de la liberté d'expression permise par Internet ouvrent un nouvel espace de communication, inclusif, transparent*

61 « C'est un petit monde »

et universel, qui est amené à renouveler profondément les conditions de la vie publique dans le sens d'une liberté et d'une responsabilité accrues des citoyens »⁶². On s'approche ici beaucoup alors du gouvernement mondial espéré par l'appel des 13 et de l'universalisme envisagé par les premiers apôtres d'une société de l'information mondiale.

Cette aspiration est probablement la moins partagée, ou du moins la moins exprimée, dans le monde de l'Internet Citoyen, du fait peut-être de la charge utopique qu'elle contient. Pourtant, Jean-François Tétu et Françoise Renzetti affirment qu'Internet peut être « *comme l'armature d'une démocratie internationale scientifique* » étant donné « *l'égalité des usagers et la liberté de tous* » qui font d'Internet « *une société savante, représentative des intérêts des utilisateurs* »⁶³. Et comme nous l'avons vu, des associations militent internationalement, afin de faire naître une conscience mondiale. D'après Thierry Vedel, la tendance des groupes idéologiquement proches « *à relier par-delà les frontières leurs sites Web en « anneaux » (...) pourrait favoriser l'émergence d'une société civile internationale* »⁶⁴. Il suffirait donc d'un pas de plus vers l'organisation pour concevoir cette société civile mondiale. Et des exemples illustrent ces propos, comme le Sommet Mondial sur la Société de l'Information, organisé à la fin de l'année par les Nations Unis. Il doit réunir décideurs mondiaux et société civile internationale pour débattre des orientations de cette société qui se dessine. En vu de ce sommet, désirant avoir un position commune, de nombreuses associations de toutes nationalités réfléchissant dans leurs pays à cette société réticulaire (on retrouve ici VECAM et l'ISOC pour la France) se sont donc réunies afin de définir ensemble les questions prioritaires à aborder.

Mais vers quelle mondialisation ?

La Communauté Européenne a ainsi été élaborée dans l'espoir que l'union éviterait les haines, améliorerait la compréhension entre peuples. Avec Internet, la volonté est de construire par les échanges, une « *Pax Romana numérique* » qui s'étendrait à la planète. Cette notion de *citoyen du monde* vise à démolir, au moins partiellement, et dans le long terme, les nationalismes exacerbés, sources de nombreux conflits. La toile est probablement la première entité mondiale, à la fois populaire (ce que ne sont pas les institutions internationales) et identifiable, si ce n'est palpable. Le village mondial annoncé par McLuhan, considérant que le tissu social se modèle par l'évolution des outils de communication, se construit aujourd'hui par le développement des réseaux transnationaux. Mais actuellement, cette bourgade que McLuhan voyait solidaire est plutôt marchande, et la conscience planétaire reste fragile.

62 Pierre Lévy, *Cyberdémocratie*, Odile Jacob, 2002

63 Cité par Eric George, *Dynamiques d'échanges publics sur Internet*, op. cit.

64 Thierry Vedel, *Internet, citoyeneté et démocratie*, op.cit.

S'il introduit un ensemble de valeurs universellement partagé, le lien virtuel que crée Internet à travers le monde n'implique en rien une homogénéité culturelle. Il est certain qu'Internet intensifie les relations internationales, puisqu'il donne la possibilité d'échanger des points de vue aux quatre coins de la planète, mais cette mondialisation (diverses cultures qui s'influencent au niveau mondial) n'amène pas obligatoirement à une *globalisation* (une culture dominante qui s'impose à tous, *grosso modo*, l'américanisation). Pourtant, la tendance va tout de même vers une uniformisation des cultures, favorable aux Etats-Unis. A la fin des années 1960, un conseiller du Président Carter⁶⁵ présentait la baisse de la pertinence de la « *diplomatie de la canonnière* ». Avec la chute du bloc communiste, un nouveau rapport de force en effet prend place. Par la maîtrise des réseaux et la diffusion de l'*American Way of Life*, les Etats-Unis irradient le monde d'une culture de masse qui amène les autres nations à l'imitation politique, sans conflit armé. La « *diplomatie de la canonnière* » serait ainsi remplacée par une « *diplomatie des réseaux* ». Cependant, Irak ou Afganistan prouve que pour asseoir une diplomatie réticulaire, la force militaire est encore un atout. Cette idéologie de la suprématie des Etats-Unis pérennisée par les TIC est à la base du programme américain des Autoroutes de l'Information. Ainsi Bill Clinton et Al Gore déclarent lors de son lancement que « *les autoroutes de l'information d'aujourd'hui – capables de transporter des idées, des données et des images à travers le pays et à travers le monde – sont essentielles à la compétitivité et à la puissance économique de l'Amérique* »⁶⁶.

Limites

Cependant, comme nous l'avons vu précédemment, être citoyen implique un respect des règles, un devoir envers l'entité gouvernementale, qu'elle soit locale ou mondiale. Or, actuellement, le foisonnement d'Internet fait fi des cadres légaux et de quelconque moyen de contrôle, jouant des compétences juridiques et territoriales limitées. Ainsi, ce qui doit être l'outil de la citoyenneté mondiale est aussi le repère de groupes extrémistes ou des « cyberbandits ». Il paraît donc essentiel, pour qu'Internet soit un réel appui à une démocratie internationale, que des lois universelles s'y appliquent, sans quoi, l'anarchie relative qui sévit sur le Web risque de bloquer ce développement social. Mais, il faudra également faire extrêmement attention à ne pas tomber dans une censure ou l'excès de prudence, qui éliminerait tout effet bénéfique à l'outil.

De plus, s'il est un média international, on constate cependant en France, que les usages internationaux du Web sont loin d'être omniprésents. A la naissance d'Internet, cette internationalité existait, par les échanges d'informations entre universitaires américains et

65 Zbigniew Brzezinski, *Between Two Ages, America's Role in the Technetronic Era*, New York, Viking Press, 1969

66 Cité par Thierry Vedel, *Les Politiques des Autoroute de l'Information dans les pays industrialisés : une étude comparative*, op. cit.

européens. Mais avec l'ouverture au grand public, les usages se sont faits plus nationaux. Informations de proximité, agenda culturel local, sites de la presse quotidienne régionale, annuaire téléphonique... Les usages locaux sont nombreux, comme le prouve le succès, certes relatif mais réel, de l'Internet mobile via les cellulaires, grâce aux services météo, géolocalisation (qui permet de localiser l'utilisateur d'un téléphone mobile et de lui offrir des services adaptés), sorties culturelles, etc. Une étude de Michel Grosseti, sur l'usage du courriel par les chercheurs toulousains, révèle que « 60% des messages [sont] à destination d'un correspondant toulousain ou de la région (...), 10,5% en France en dehors de la région Midi-Pyrénées et 26,5% de messages vers l'étranger »⁶⁷. Une enquête sur la population nationale mettrait probablement en valeur un taux encore plus faible pour les échanges internationaux, étant donnée que les universitaires ont plus de « bagages culturels » et qu'ils entretiennent souvent des relations avec d'autres chercheurs étrangers, pour leurs travaux notamment. Les barrières à cette communication sans frontière sont diverses. La plus évidente est la langue. Même avec un niveau d'études croissant, les internautes maîtrisant assez une langue, autre que maternelle, pour naviguer ne sont pas nombreux. Il existe également un manque d'intérêt, car tout le monde ne ressent pas le besoin de feuilleter le *New York Post* quand il y a *Le Monde*, ou de dialoguer avec des étrangers sur quelques thèmes quand il est possible de le faire en Français. Même la fréquentation de sites francophones (il existe de nombreux sites québécois par exemple) n'est pas habituelle chez la majorité des surfeurs.

En outre, l'idée d'un universalisme numérique prend un coup quand on sait que 90% des lignes de téléphones sont sur les territoires occidentaux. Comment penser que le monde entier sera relié par du câble quand même des fils de cuivre n'ont pas été installés en un siècle d'existence de la machine de Bell, malgré l'occidentalisation du monde via la colonisation ? Ce constat doit être tempéré par l'usage important du téléphone cellulaire dans certains pays qui, sur terrain plat (sans obstacle naturel ou urbain), revient moins cher. Ici on peut donc penser au Wi-fi pour la diffusion d'Internet. Mais nous voyons toutefois bien la difficulté d'élargir le réseau mondial en dehors des pays de la Triade (Etats-Unis, Europe et Japon) se pose

Enfin, Internet est aussi perçu comme un outil de communication mondial, qui permet donc la diffusion des valeurs et des cultures dominantes, c'est-à-dire occidentales et surtout anglo-saxonnes. C'est, pense-t-on, un accélérateur de phénomène, un multiplicateur d'effets, désirables ou non, ce qui effrayent une partie du monde (Afrique, pays musulmans, Asie, et même l'exception culturelle française...). Internet provoque les mêmes craintes que la globalisation et un phénomène identique d'affirmation identitaire. Serge Proulx soutient avec Manuel Castells, que « ces mouvements d'affirmation inscrivent leurs singularités identitaires soit

⁶⁷ Cité par Emmanuel Eveno, *Les territoires, entre géographie et identité numérique*, in *Cités en Réseaux, actualité des Villes Internet avec la Caisse des dépôts*, la Documentation Française, 2002

comme une position de repli, soit comme l'expression d'une opportunité stratégique »⁶⁸. Face aux multinationales économiques et politiques, se développe un recentrage sur des territoires plus restreints, comme le projet « d'Europe de Régions » que soutiennent des courants politiques notamment dans les pays déjà très décentralisés comme l'Allemagne ou l'Espagne. L'idée est que face à une institution supranationale comme l'Union européenne, l'administration régionale est plus apte à être un pôle fort que la Nation, car plus proche des spécificités locales. Toutefois, ces mouvements ne sont pas obligatoirement à opposer à une « Pangée digitale ». Si certains affirment leur opposition à toute mutation de la société allant vers une ingérence internationale (à travers le terrorisme anti-américain par exemple), ils peuvent également être un repère pour certains dans un monde accessible qui s'élargit. Ici apparaît l'importance des « tribus » où ce qui est recherché « *ce n'est pas la contradiction mais la fusion, ce n'est pas la connaissance mais la reconnaissance, ce n'est pas la remise en question mais la valorisation de soi* »⁶⁹. Tout en touchant aux limites de l'espace public, ce besoin de rattachement à une communauté permet à certains de s'intégrer à une entité politique plus importante. Il ne faut pas minimiser ce besoin de reconnaissance à travers les autres, d'autant qu'il risque de prendre encore de l'ampleur. Les nations ont toujours su dépasser les communautés (géographiques, religieuses, politiques, sociales...) en les transcendant pour former une unité supracommunautaire. Mais aujourd'hui, la crise de l'Etat provient notamment de ce communautarisme, où l'on recherche l'affirmation du groupe en se souciant peu de l'intérêt général. Ce communautarisme peut s'attaquer aussi à Internet demain, une fois la communauté des Internaute trop large pour constituer un groupe d'intérêt pertinent.

4. Un Etat Numérique

Quel avenir pour les Etats-Nations ? Car outre la baisse d'influence des politiques nationales face à une mondialisation peu maîtrisée, ils doivent faire face au désintérêt grandissant des peuples occidentaux pour la chose publique, que relatent depuis plusieurs années maintenant les médias. Chaque élection est l'occasion de constater que l'abstentionnisme et le vote de contestation prennent de l'ampleur. Et cette crise du système inquiète. Pourtant, la richesse du tissu associatif français et les mobilisations antimondialistes ou contre les dernières réformes prouvent que l'immobilisme civique n'est pas généralisé. Rien ne semble alors irréversible.

68 Serge Proulx, *Mondialisation et mouvements d'affirmation identitaire : expression possibles de la société civile internationale*, in Francis Jauréberry et Serge Proulx (sous la dir. de), *Internet, nouvel espace citoyen ?*, op.cit.

69 Francis Jauréberry, *Internet comme espace inédit de construction de soi*, in Francis Jauréberry et Serge Proulx (sous la dir. de), *Internet, nouvel espace citoyen ?*, op.cit.

Avec le rapport de la Commission Guichard rendu en 1979, en partie consacré à l'« *information et [à la] participation dans la vie locale* », et le mouvement de décentralisation initié en 1982, les tentatives fleurissent pour rapprocher les lieux de pouvoir du citoyen. Face à la désaffection croissante des citoyens pour la politique ou le syndicalisme, à la méfiance grandissante envers leurs représentants et à la multiplication des niveaux de décision, le développement de cette *démocratie locale* a pour but d'intégrer plus facilement le citoyen dans le débat public. Certains espèrent alors que les technologies numériques apporteront une démocratie plus directe et plus simple. Internet n'est pas la seule technologie utilisée pour cet « Etat numérique », mais il fait partie des outils les plus larges.

Une administration en ligne modernisée

Depuis le rapport Nora-Minc de 1978 et surtout le discours de Lionel Jospin à Hourtin en 1997, la France a lancé une grande réflexion autour des apports possibles des TIC pour l'administration. Groupes de travail au Sénat et à l'Assemblée Nationale, comités d'experts et missions interministérielles, les sources et les rapports sont nombreux. Le dernier rapport en date est celui de Pierre de la Coste, remis en janvier dernier. La fonction du commanditaire, Henri Plagnol, Secrétaire d'Etat à la Réforme de l'Etat, clarifie l'enjeu : les TIC doivent permettre de changer l'Etat, de le rajeunir, bref, de le réformer.

Pourquoi numériser l'administration ? Parce que l'Etat n'a pas le choix. Si celui-ci ne veut pas « *disparaître purement et simplement* » annonce le rapport, il doit s'assurer « *de ne pas se couper davantage de la société (...) en améliorant la vie des usagers* »⁷⁰. Il semble ici aisé de faire un lien avec Manuel Castells qui analyse la chute du bloc communiste par l'absence de processus de modernisation de l'administration soviétique. Immobilisme, lourdeur, complexité, coût, opacité... On accuse de beaucoup de maux l'administration française moderne. Heureusement, la numérisation de l'administration « *apporte des réponses dans tous les domaines* ». Comme le souligne Pierre de la Coste, « *tout problème prétendument juridique ou technique (lié à la sécurité sur Internet ou à la signature électronique, par exemple) n'est en fait que le masque d'un problème sociologique, tenant simplement à l'antagonisme entre la tradition administrative française et la nouvelle culture du réseau* »⁷¹. L'e-administration doit « tout simplement » réformer l'administration, faire en sorte que l'arrivée du numérique soit l'occasion de transformer les services séculaires de l'Etat vers des gains de productivité et une amélioration du service rendu à l'utilisateur. Mais n'est-ce pas non plus un moyen de faire passer en douceur une réforme drastique de l'Etat, projet qui a fait chuter tant de ministres et de

70 Pierre de la Coste, *l'Hyper-République, Bâtir l'administration en réseau autour du citoyen*, 2003.

71 Ibid

gouvernements, sous couvert de révolution incontournable, en ringardisant les antiréformistes ?

L'administration actuelle est dite « en silo », c'est à dire cloisonnée. Les diverses composantes de l'administration ne communiquent pas entre elles. Une administration « en réseau » permet au contraire de les lier. Ce décroisement administratif aurait un avantage, celui d'éviter les renseignements que l'on donne et redonne sans cesse à chaque nouveau formulaire. La circulation des informations permettrait de les croiser et donc que les données les plus récurrentes ne soient demandées qu'une seule fois, pour toutes les administrations. Mais le croisement des informations administratives peut aussi permettre de connaître tout de la vie d'un individu. Le possible « flicage » facilité est un risque qui effraie certains, parmi lesquels la Commission Nationale Informatique et Liberté. La réponse à cette crainte par le rapport est plutôt fataliste : « *la question n'est plus de savoir si les fichiers de données personnelles seront exploités et croisés. La question est de savoir qui le fera : l'Etat lui-même ou bien le grand Editeur de logiciels qui a maladroitement donné à son grand projet de commerce électronique⁷² le nom d'un document officiel que ne délivre que l'Etat régalien ?* »⁷³. On pourrait le traduire par mieux vaut mal que pire...

Mais l'administration électronique ne doit pas pour autant se limiter aux téléprocédures. L'utilisateur recherche aussi et surtout des réponses à ses questions. Il veut, quand il doit faire face à l'administration française, savoir quoi faire et qui contacter, et ainsi éviter de courir de bureau en bureau tel l'un des 12 *travaux d'Astérix*. Le lancement du portail servicepublic.fr tente de répondre à cette demande, puisque celui-ci propose un accès direct et rapide à toutes les données publiques essentielles, par des classements thématiques et un moteur de recherche. La possibilité est même offerte d'envoyer un mail à des spécialistes.

La France avant l'arrivée d'Internet avait pris de l'avance sur ses partenaires. Grâce au minitel, nombre d'administration étaient déjà « en ligne » et beaucoup de procédures pouvaient se faire à distance. Pourtant, malgré cet avantage, les administrations n'ont pas su valoriser cette expérience pour briller sur Internet. Pour combler le retard en créant une impulsion « salvatrice », l'Agence pour le Développement de l'Administration Electronique (ADAE) a été créée début 2003. Son objet est de faciliter la mise en place de l'administration électronique, et pour cela elle réunit les anciennes structures existantes (l'Atica, la Délégation interministérielle à la Réforme de l'Etat -Dire- et de la Commission de Simplification administrative -Cosa-). En effet, l'*Hyper-république* pointe l'émiettement des actions qui

72 L'éditeur Microsoft et son projet Passeport, service qui permet de regrouper tous ses mots de passe en un seul endroit, et dont le risque sécuritaire est évident.

73 Pierre de la Coste, l'*Hyper-république*, op. cit.

freinait leur efficacité. Les missions confiées sont la réflexion et la mise en place des mesures d'incitations financières pour les administrations mettant en place des moyens électroniques, et pour les citoyens qui en usent, mais aussi l'étude des questions d'interopérabilité et de sécurité des services.

Enfin, les administrations privées que sont syndicats et partis politiques, sont également présents sur le Net. Leurs sites les rapprochent plus des lieux d'informations institutionnelles (présentation de l'organisation), militantes (tracts, communiqués, revendications...) et d'actualités, plus ou moins mises en valeurs selon les sites (possibilités d'approfondissement, dossiers thématiques...). Les forums sont peu développés (aucun des trois grands syndicats n'en propose), signe que le mouvement se fait encore dans la rue plus que sur la toile à leurs yeux. Peut-être cette absence d'outil de parole pour la base est-elle due aussi au fait que les forums par exemple permettent aux courants minoritaires de s'exprimer mettant à mal le centralisme de ces instances et la professionnalisation de la communication qu'elles ont tentés de développer depuis vingt ans. Le Front National quant à lui préfère présenter sur son site la liste des forums des grands médias (presse quotidienne nationale notamment) où les sympathisants pourront exprimer leurs opinions, dans un souci de développer la présence des idéaux du parti sur la Toile.

Une démocratie électronique

Mais les idées de certains vont plus loin que la simple numérisation des procédures et la mise en place de centres de ressources, ne se limitant pas à la relation citoyen / administration, mais en réévaluant le rôle du citoyen dans le système politique. Aujourd'hui, ils espèrent qu'Internet apportera une démocratie plus directe. Or, même si on constate une réticence du corps politique pour cet outil qui pourrait entraîner une perte partielle de leur autonomie et de leur pouvoir, les initiatives se créent notamment en faveur du développement d'une démocratie locale et interactive. L'e-démocratie tend à favoriser, via l'usage de toutes les ressources offertes aujourd'hui par les technologies (rapidité et échanges nombreux), le développement de la démocratie locale, plus à même à raviver la flamme citoyenne, car elle permet plus aisément à chacun d'intervenir dans les affaires publiques, d'autant plus motivantes qu'elles sont plus palpables au quotidien.

Comme nous l'avons vu pour la société de l'information, la transparence est fondamentale. « *Le savoir, c'est le pouvoir* » déclarait Francis Bacon. Alors, si tous ont accès au savoir, le vrai « pouvoir au peuple » peut exister. L'information optimale du citoyen doit permettre la création d'une conviction personnelle et alors la constitution d'une opinion publique non-biaisée (ou le moins possible). La santé de la démocratie repose donc sur l'information au

citoyen. Dans cette optique, Internet offre un avantage énorme, celui de la grande capacité de stockage, et le classement des données par sites, qui sont en principe thématiques, par portail (à l'instar de servicepublic.fr) ou éventuellement avec un moteur de recherche. Même si la pratique met parfois en relief des structurations de pages un peu opaques, la majorité des informations disponibles (notamment celles mises en ligne par les organes officiels) est facilement localisable.

Internet peut aussi être le lieu du débat démocratique. Groupes de discussion, forums, courriels, listes de diffusion ou encore babillage, les techniques sont nombreuses pour offrir au citoyen le moyen de s'exprimer et de confronter leurs points de vue. Pourtant, malgré l'avance prise par certaines municipalités, les projets pour rapprocher électroniquement élus et citoyens ne sont pas encore une généralité. De plus, deux phénomènes complémentaires peuvent se produire avec la mise en place de ces outils. La prise de parole d'un petit nombre de citoyens, monopolisant l'espace de discussion et laissant ainsi la place soit à des visions minoritaires, soit à des personnes déjà actives sur le terrain, pourrait annihiler le caractère démocratique (au niveau du nombre et de la représentativité) des outils. L'autre biais, qui n'est pas rare dans les forums, est la surproduction de discours que l'on pourrait qualifier d'anecdotiques, dans le sens où ils ne font pas avancer le débat, soit par l'absence de contenu, soit par un manque d'ouverture d'esprit qui amène à des messages plus dogmatiques que militants. Ainsi, le seul outil ne suffit pas. Pour retrouver l'agora athénienne promise par Al Gore, peut-être faudrait-il réapprendre la rhétorique. Il faut reprendre l'habitude de participer à des débats, si l'on veut que ceux-ci soit fructueux et partagés. Les supports numériques peuvent en être un outil, mais en aucun cas ils n'apporteront un bienfait seuls.

Enfin, la consultation électronique peut permettre de réaliser des référendums locaux, lourds à mettre en place en version « papier ». Par exemple, la méthode du cybervote est actuellement en phase d'expérimentation sur le territoire français, et face au succès lors du vote aux Etats-Unis pour le Conseil supérieur des Français de l'étranger, l'idée fait son chemin. Dans un premier temps, ce système ne pourrait être qu'un complément, voire un outil limité à certains référendums locaux, comme ce fut déjà le cas à Brest par exemple. L'un des pays précurseurs en Europe à ce sujet, est le Royaume Uni. Ainsi, lors des dernières élections municipales, le vote par Internet et par SMS a permis ainsi d'accroître de 20% le taux de participation, encourageant notamment les jeunes. Cependant les réticences (techniques, légales et civiques) et les problèmes engendrés sont encore nombreux. Doit-on rendre identique l'acte de voter pour celui qu'il faut éliminer de Loft Story, et l'élection d'un représentant ? Le risque est la banalisation de l'acte. En effet, quand une personne se déplace pour aller vers son bureau de vote, il fait un geste vers l'Etat. Ce geste prouve son intérêt pour

la vie politique. Or permettre de voter de chez soi, ou en pleine partie de pêche à la ligne, soustrait une partie du symbolique de l'acte. Une des solutions est alors de placer le terminal de vote dans l'isoloir, ce qui implique l'acte du déplacement, mais résout le problème de la territorialité restreinte du bureau de vote (permettant donc de voter dans n'importe quel bureau de vote, en s'identifiant au sien via le réseau). L'isoloir permet, de plus, l'intégrité du vote, ce que ne fait pas l'ordinateur familial (s'assurer qu'il n'y a pas de pression ou d'achat de vote ?). Autre atout, non négligeable, cette méthode pourrait alléger et sécuriser le dépouillement.

L'intérêt d'Internet apparaît donc évident. Le caractère informatif d'un site, auquel s'ajoutent les possibilités de communication (forums, courriel, babillage...) peuvent participer à la prise en compte de l'opinion publique. L'usage citoyen d'Internet pourrait ainsi aller de la constitution de sa citoyenneté (information, débats) à son affirmation (expression et vote). Cependant, il faut relativiser les espoirs portés par Internet. Comme le note le rapport « *Internet et démocratie locale : la démocratie électronique* », déjà lors du développement du Minitel dans les années 1980, « on a vu fleurir des serveurs de collectivités locales destinés à fournir un certain nombre de services aux citoyens. Aucun n'a vraiment marqué les esprits, et pour cause, l'expérience a été un échec »⁷⁴. La mise à disposition de l'information n'est donc pas un gage de réussite à coup sûr. La mise en ligne d'outils ne suffira pas à coup sûr à vaincre la crise politique actuelle. Internet livre un potentiel énorme, il faut donc savoir l'accompagner pour que celui se concrétise, et ne pas attendre que la révolution arrive des infrastructures.

Une numérisation de l'Etat, jusqu'où ?

L'une des idées ultimes de la société de l'information, nous l'avons vu, est la disparition des états-nations au profit d'une communauté internationale réticulaire. L'engagement dans la numérisation de l'administration et du processus démocratique pose donc les limites de cette action. Et peut-il y avoir convergence à terme entre Etats physiques et réseaux virtuels ? Du fait qu'Internet interconnecte entre eux des sous-réseaux et non des ordinateurs de manière structurée et hiérarchisée, la mise en place de restrictions est quasi impossible. Il n'y a pas de frontière sur Internet et il est impossible de prévoir le chemin que prendra une donnée. Les Etats physiques ne peuvent alors avoir séparément qu'une influence réduite, sur les usagers et les structures plus que sur le contenu.

Et même cette légère influence, les internautes les plus actifs la rejette. Suite à l'adoption en 1996 par l'administration Clinton, de la loi de libéralisation des Télécommunications,

⁷⁴ Delphine Berrée, Jean-Baptiste Dupressoir, Cédric Loison, Jungyoon Park et David Tabary, *Internet et démocratie locale : la démocratie électronique*, DESS Administration Locale, Université de Reims, 2001

appliquant la même censure de certains mots (une dizaine d'insultes d'école primaire) au réseau qu'à la télévision et la radio, John Perry Barlow pris l'exemple de ses ancêtres en livrant une « *Déclaration d'Indépendance du Cyberspace* »⁷⁵. Dans ce document, il distingue espace physique (où les gouvernements agissent) et espace virtuel. « *Nous n'avons pas de gouvernement* » déclare-t-il, ajoutant que « *l'espace social global que nous construisons est indépendant, par nature* ». Il considère le cyberspace comme nouveau territoire d'un nouveau peuple, les Internaute, proclamant son droit à l'autodétermination cher au président Wilson. Il fonde son discours sur une sorte de double nationalité schizophrène, ne soustrayant en rien son corps au pouvoir des Etats, mais considérant que le cyberspace, « *constitué par des échanges, des relations, et par la pensée elle-même (...) n'est pas là où vivent les corps* », et ne peut alors être régit par les lois nationales. En des termes très forts, il fait renaître le concept de *noosphère* de Teilhard de Chardin, l'espace des idées, de l'immatériel. On perçoit donc bien que dans ce nouvel espace de liberté, ce « Nouveau Monde » de l'ère moderne, les relations sont parfois tendues entre « colons » et « autorité de tutelle ». Internet sera-t-il, à l'image des Etats-Unis, un territoire qui acquerra son indépendance, à coup de luttes acharnées, après que les gouvernements aient incité à la colonisation ?

Le monde « terrestre » peut donc être rejeté par les Internaute. Mais l'inverse est aussi vrai. De Parthenay à Hérouville-Saint-Clair, en passant par Castres ou Marly-le-Roi, les dernières élections municipales ont ainsi vu la défaite de certains maires parmi les plus entreprenants en matière de démocratie électronique. Le plus emblématique est sans doute Michel Hervé, qui a lancé en 1995 son projet de Ville Numérisée à Parthenay. Maire depuis 1979, il avait lancé, avec l'appui d'un programme européen et de grands industriels, un projet de ville numérisée qui lui avait permis d'atteindre le score record de 40 % de la population connectée à l'internet, contre 17 % dans le reste de la France. Mais en 2001, après plus de vingt années de mandature, et alors que le développement économique de la ville semblait florissant, il a été sévèrement sanctionné par ses concitoyens avec un score sans appel de 33%. Si l'on ne peut pas imputer cette défaite à ce seul programme, il en est probablement un grand acteur, à partir de moment où les habitants n'ont plus compris l'intérêt concret d'une telle politique, où ils restaient à 60% à l'écart de cet Internet civique, et que l'impression était qu'il s'agissait là d'un investissement très lourd et non rentable. Cette péripétie montre en tout cas que la communication autour de ces technologies éponymes est essentielle, que cette numérisation de la ville ne doit pas être une fin en soi, que le débat médiatique national ne suffit pas, et qu'il faut expliquer sa politique localement. Les technologies numériques ne se suffisent pas (encore ?) à elles-mêmes, la démocratie locale doit aussi passer par une présence sur le terrain

⁷⁵ John Perry Barlow, *Déclaration d'indépendance du Cybermonde*, in Olivier Blondeau et Florent Latrive (sous la dir. de), *Libres enfants du savoir numérique*, L'Éclat, 2000

« réel ». La sphère virtuelle de l'espace public se construit encore en partie sur la place du marché. Ces alternances électorales, qui sont aussi l'essence de la démocratie, ne peuvent pas être entièrement dues à une politique engagée dans les TIC, mais prouvent au minimum qu'une telle politique ne semble pas donner de « valeur ajoutée » au projet de ville aux yeux des citoyens.

PARTIE III. L'E-CITOYENNETÉ SUR LE TERRAIN : L'EXEMPLE DE PIERREFITTE-SUR-SEINE

Les actions de quelques villes, impliquées avant la prise de conscience gouvernementale de 1997 pour certaines d'entre elles, résument assez bien les différentes actions et leurs motifs qui illustrent l'engagement des acteurs de l'Internet Citoyen. Si les municipalités ne sont pas les seuls rouages de la machine, contestés même par certains, elles sont toutefois des éléments, parfois moteurs, souvent unificateurs. En effet, le territoire local permet facilement de croiser les intérêts existants, ce qui fait que les quatre thèmes définis dans la partie précédente, se retrouvent à des degrés divers, dans les actions des villes numériques. Echanges internationaux, développement d'une démocratie électronique, monde du Libre, hébergement... Beaucoup d'aspects de l'Internet Citoyen se croisent dans ces politiques municipales, d'autant plus que les villes disposent souvent de financements que les bénévoles ou associatifs ne peuvent obtenir.

Il semblait que l'exemple de Pierrefitte-sur-Seine (93), ville labellisée ces deux dernières années de deux arobases par l'association Villes Internet, illustre bien cet l'Internet Citoyen version locale. L'analyse des différentes facettes d'une politique municipale de développement des nouvelles technologies se basera donc sur mon expérience au sein de la mission TIC, en s'appuyant sur les actions menées par la municipalité, et en les croisant à d'autres « Villes Internet ».

1. Les politiques TIC municipales

Les enjeux

Les enjeux citoyens d'Internet se fondent sur deux axes importants : la lutte contre les inégalités numériques, dont l'aide à l'accès et à l'initiation, et le développement des usages. Illustrant ces deux volontés, les politiques TIC municipales peuvent s'axer sur six champs d'actions : le développement de l'accès aux TIC par l'équipement des écoles et centres socioculturels, et par l'ouverture de lieux d'accès et d'initiation ; le maillage du territoire par des infrastructures de télécommunication tels que les fibres optiques, les réseaux locaux ou le Wi-Fi, afin d'accentuer l'attractivité du territoire pour les opérateurs et faire baisser les coûts pour le secteur privé et les particuliers ; le passage vers une administration électronique, à

travers les réseaux type Intranet pour faciliter les échanges interservices, et via des téléprocédures par exemple afin de simplifier la vie des administrés ; la constitution d'une démocratie locale participative, se basant sur la transparence de l'action publique (site web municipal, diffusion des conseils municipaux, mise en ligne des comptes-rendus) et à la concertation de la population (forums et sondages électroniques) ; la production de discours envers les technologies numériques, afin de démystifier ces outils et de diffuser une conception de l'appropriation citoyenne de ceux-ci, à travers des rencontres et des prises de positions ; le développement local, par la valorisation de la ville (site web, reconnaissance nationale...) et la mise à disposition de ressources pour les entreprises.

Les approches

Michel Arnaud et Jacques Perriault⁷⁶ dégagent trois types de politiques publiques : l'optique égalitariste, où l'on donne les mêmes possibilités d'accès à tous, la vision Keynésienne, qui voit dans l'incitation un moyen de doper la demande globale, et la perspective libérale qui admet qu'il faut corriger au nom du devoir moral l'inégalité des chances, malgré la supériorité du marché autorégulateur. On peut en effet considérer que la politique développée par l'ancien maire de Parthenay depuis 1995 s'apparente à une optique keynésienne, que celle d'Issy-les-Moulineaux est plus libérale et que Pierrefitte se rapproche d'une politique égalitariste. Cependant, les intérêts se confrontent, et aucune politique n'est « pure ».

De plus, on ne peut limiter l'analyse des politiques locales TIC à cette seule catégorisation économique, car une politique TIC prend en compte beaucoup de compétences, recouvrant notamment l'aménagement du territoire, l'éducation, la formation, la lutte contre les inégalités et le développement économique. L'approche sera donc orientée sur l'initiation à l'outil dans les quartiers populaires ou sur un maillage fort pour le désenclavement de communautés rurales. Pour certains, le souci égalitaire peut aller jusqu'à la discrimination positive, c'est-à-dire en réservant des services ou des aides aux plus en difficulté, plutôt que de s'adresser à l'ensemble des concitoyens. En revanche quasiment tous ont le même constat de départ, qu'ils ne remettent pas en cause, qui est que les nouvelles technologies sont incontournables, qu'il faut se les approprier et qu'il peut s'agir d'un outil permettant une nouvelle relation entre citoyens et représentants.

Florence Durand-Tornare caractérise les politiques d'une autre façon. Pour elle il y a les villes qui « *partent du citoyen* » et tentent de profiter de la valeur ajoutée d'Internet dans la démocratisation et d'autres qui rêvent d'une ville idéale et applique Internet par « *placage* »,

76 Michel Arnaud et Jacques Perriault, *Les Espaces Publics d'accès à Internet*, PUF, 2002

sans se soucier de la demande et des besoins⁷⁷. Bien sûr entre ces deux visions s'intercalent des phases intermédiaires. Ainsi il y a les municipalités qui prennent le temps de la réflexion face aux besoins et « *celles qui sont pressées* ». Cependant la légitimité des élus locaux provient de la représentation des citoyens de leur territoire. De ce fait, les élus sont plus souvent tentés de partir de cette base citoyenne pour construire les usages utiles. Comme l'affirme Catherine Hanriot, maire de Pierrefitte-sur-Seine, elle ne fera toujours que ce que lui demandent ses administrés⁷⁸. Elle ne conçoit la politique TIC que fondée sur une remontée de l'information, sur les requêtes des ses électeurs. Beaucoup d'acteurs, notamment les associations et les gouvernants, partent des idéaux en tentant de les appliquer pour faire correspondre le réseau des réseaux au rêve qu'il promet. Mais la mission d'un homme politique n'est-il pas non plus de savoir s'appuyer sur ces concitoyens tout en précédant la demande de ces citoyens, de s'engager par conviction dans une politique qu'il sait bénéfique à terme ?

C'est souvent le cas des villes pionnières, puisque le grand public ne connaît pas les TIC depuis longtemps, et qu'ils ne perçoivent pas toujours leurs apports potentiels. Aujourd'hui selon Florence Durand-Tornare, les politiques municipales sont plus liées à la volonté d'élus qu'à des partis politiques. Les politiques volontaristes sont le fait de visions des quelques élus pionniers, comme le déchu Michel Hervé à Parthenay, le médiatique André Santini à Issy-les-Moulineaux ou le militant Michel Briand à Brest. Avec chacun son réseau, André Santini s'appuyant beaucoup sur sa place d'élu parlementaire, Michel Hervé ayant tiré profit de ses connaissances européennes et Michel Briand étant très présent dans le milieu associatif (I3C, Vecam, Créatif, FING...). A Pierrefitte, la situation est différente puisque, malgré le soutien de l'équipe municipale, la personne chargée de cadrer la politique TIC est un chargé de mission, donc un administratif. Cependant, vantant les mérites du chargé de mission, Loïc Dayot, Michel Jacquin ne cesse de rappeler « *la chance* » d'avoir trouvé un tel homme, et l'influence qu'il a sur les décisions prises⁷⁹. En effet, toute réelle politique municipale repose sur une volonté des élus, mais l'application sur le terrain, les idées mise en place peuvent venir d'un chargé de mission volontaire, comme c'est aussi le cas au Plessis-Trévisé avec Jean-Luc Raymond.

A l'exception de certaines villes pionnières, les technologies de l'information sont loin d'être une priorité nationale. Ainsi, l'association Villes Internet considère que 20% des villes de France qui conçoivent une politique de développement local du réseau, constatant toutefois une relative avance des grandes villes de gauche. Dans le futur, il est à prévoir que les TIC

77 Entretien avec Florence Durand-Tornare, op. cit.

78 Entretien réalisé le 22 août 2003 avec Madame Catherine Hanriot, maire de Pierrefitte-sur-Seine

79 Entretien réalisé le 17 juin 2003 avec Michel Jacquin, directeur général des services de la mairie de Pierrefitte

deviendront un réel enjeu de divisions politiques au niveau local, et qu'il se créera également une concurrence entre grandes villes pour être les mieux positionnées.

La valorisation des actions

Emanation de l'Association Vecam, « Villes Internet » est un collectif d'élus, d'associatifs et d'administratifs, locaux, nationaux ou internationaux, qui se veut observatoire des usages non commerciaux des réseaux numériques. Désirant voir concrètement les apports sociaux des TIC dans la citoyenneté, sa tâche est de diffuser et d'accompagner les initiatives en faveur de l'usage citoyen des TIC, notamment. Vers la citoyenneté active et la démocratie participative. L'association a donc constitué un réseau d'échange et une base de données publique sur les actions entreprises en France et en Europe, et délivre chaque année aux villes numériques les plus méritantes, à l'image de l'association décernant des fleurs aux villes les plus vertes, le label Villes Internet allant de une à cinq arobases. Ainsi l'an dernier ont été distinguées par quatre arobases les villes de Brest, Faches-Thumesnil, Issy-les-Moulineaux, Joinville-le-Pont, Metz, Tourcoing et Vandœuvre, tandis que Parthenay sortait du lot avec cinq arobases.

Le cas de Pierrefitte-sur-Seine

Dans les années 1980, Pierrefitte participait déjà au « Plan Informatique pour tous » et avait développé un réseau interne télématique via des Minitels. L'arrivée des nouvelles technologies à la fin des années 1990 a donc été perçue par la municipalité comme un nouveau défi à relever. Un groupe d'élus et d'administratifs a alors planché sur les enjeux de ces innovations et les actions à entreprendre par une collectivité comme la municipalité de Pierrefitte. Ce groupe de réflexion a abouti au printemps 1999, à la définition de la politique Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication de Pierrefitte⁸⁰. Dans ce document, le conseil municipal prenait acte de l'importance des TIC et cherchait à dégager les enjeux de celles-ci. Conscient de l'atout en terme de progrès (technique et social) mais aussi du danger d'une exclusion numérique, il positionne ses futures actions dans un souci de démocratiser ces nouveaux outils. Il s'interroge sur les usages possibles et pertinents, des actions municipales de soutien, des moyens à mettre en œuvre pour intéresser le plus grand nombre et les plus défavorisés, les évolutions institutionnelles induites.

Neuf objectifs ont alors été dégagés, qui étaient de faciliter accès à l'Internet, d'y sensibiliser et former, de faciliter la création de sites web locaux, de promouvoir la collectivité, d'informer la population, de favoriser la démocratie locale, de faciliter les démarches administratives et la

80 validée par le Bureau Municipal de Pierrefitte sur Seine du 13 Mai 1999 – cf. annexe 3

recherche d'emploi, et enfin d'intégrer des technologies numériques au sein de l'école. Ces objectifs nombreux, touchent à tous les aspects d'une politique de la ville : techniques, politiques, sociaux et éducatifs. On peut percevoir une réelle politique de réflexion et d'intégration des TIC dans la ville. Seule la question financière n'est pas traitée dans ce document.

Depuis deux années, Pierrefitte a obtenu deux arobases pour son travail réalisé notamment à travers le travail de sensibilisation et la mise en place de l'espace multimédia. En revanche, cette année, la ville ne participe pas au concours. Les progrès en un an dans l'Internet Citoyen n'ont pas paru suffisant à l'équipe pierrefitoise pour que sa candidature ait un réel intérêt.

2. L'Arobase, Espace Public Multimédia

Les espaces d'accès public

Dans beaucoup de villes développant une politique volontariste envers les TIC, l'ouverture d'un lieu public d'accès à Internet est un moyen prioritaire, considérant que l'accès à Internet pour tous passe par des établissements permettant au grand public d'utiliser les nouvelles technologies. Tous ces lieux se réclament outil de démocratisation technologique, en s'axant sur l'accès et l'initiation comme lutte contre le fossé numérique.

Il existe de nombreux labels nationaux, régionaux et locaux, qui régissent ces établissements, mais la différence dans les objectifs et les moyens n'est pas toujours des plus explicite. Aujourd'hui, on estime le nombre d'établissements de ce type entre 2500 et 3000, dont 1300 labellisés EPN. Au final, un lieu peut accumuler trois ou quatre labels⁸¹, ce qui ne permet pas un repérage facile, et peut faire conclure à la faible pertinence de ce panel de labels. C'est pourquoi le gouvernement actuel désire créer une charte nationale plus claire, Net Public. Mais la crainte des acteurs de terrain est double, soit d'être une nouvelle médaille à apposer à l'entrée de l'espace ou, puisque à terme le label EPN doit migrer vers cette charte, de n'en être qu'un nouveau nom, soit que ce label uniformise les lieux, reniant les spécificités locales. Mais selon Alain Giffard, responsable de la MAPI, chargée de délivrer les labels EPN, cette standardisation n'est pas à redouter. En effet, ce sera d'abord aux collectivités locales de décerner ce label, ce qui limite alors le rôle régulateur de l'Etat⁸². Il regrette beaucoup plus au

81 Cf. Listes de différents labels et projets en annexe 2

82 Entretien avec Alain Giffard, op. cit.

contraire l'actuel émiettement des structures, qui ne travaillent que peu en collaboration les unes avec les autres.

Les missions

Ces structures ont souvent un double rôle, celui de permettre l'accès à tous (à coût nul ou très faible) à Internet et aux divers outils multimédias, et de former le public à ces pratiques par des formations, des ateliers ou des rencontres. Les différences naissent parfois du label, le plus souvent de la localisation et du public. Car le succès de beaucoup de ces centres réside dans le fait d'être en adéquation avec les attentes du public : on ne propose pas les mêmes activités dans des quartiers défavorisés et auprès d'une population largement équipée.

Il y a près de deux ans, la municipalité de Pierrefitte a ouvert un espace public multimédia, qui offre à ses concitoyens, à des tarifs très avantageux, de se connecter à Internet et de se former aux activités multimédias⁸³. Labellisé EPN, l'Arobase a été le premier grand projet mis en place, après l'équipement des écoles. Cet établissement devait être au cœur de la politique TIC de la municipalité, à la fois lieu d'accès aux TIC, centre de ressources documentaires et matérielles (pour les services municipaux et partenaires), lieu de rencontres, d'échanges, d'ateliers de sensibilisation et de formation. Cet établissement d'une vingtaine de postes, qui dépend entièrement de la Mairie et plus particulièrement de la mission TIC, repose sur divers partenariats avec les différents services municipaux, centres de loisirs, écoles, associations et autres acteurs locaux. Il constitue donc bien un point central de l'usage pierrefittois des technologies, car il est à la fois lieu d'accès au web et lieu ressource pour les partenaires.

Nous avons vu précédemment que le terme d'espace public n'est pas neutre⁸⁴. Il insinue le lieu physique ouvert à tous par volonté politique, et la sphère virtuelle de formation citoyenne. D'où un rôle civique souvent essentiel dans les établissements de ce type : ils doivent permettre l'appropriation du multimédia par les citoyens et l'appropriation citoyenne du multimédia. Ses missions sont de plusieurs ordres. Un rôle socio-éducatif d'abord, en incitant à l'échange de savoirs et d'expériences, en réduisant les inégalités d'accès par des actions continues et multiformes en direction de l'enfance et de la jeunesse, en favorisant l'accès à la culture par des pratiques technologiques pour le plus grand nombre. Autre objectif, celui de favoriser la création de sites locaux et personnels, de clubs et d'associations, et de permettre l'implication de la population dans la conception du site de la ville. Enfin, l'espace devait être un lieu d'expérimentation des usages des TIC dans les actions municipales, comme c'est le cas pour les logiciels libres.

83 Cf. Annexe 4

84 Cf. Partie I.2

Si les motivations peuvent être différentes, il reste que l'accès à Internet est l'objet premier de ces centres numériques. Même si de plus en plus de foyers sont branchés à la Toile, l'équipement n'est pas encore généralisé. C'est pour éviter une inégalité devant l'accès que les municipalités ou les associations créent ces espaces. Le rôle social est aussi dans le concept d'*espace public*, qui implique le croisement de la population. L'Arobase se veut ainsi par exemple un lieu de rencontres intergénérationnelles et un espace où les habitants des plusieurs quartiers se mêlent.

Donner les moyens à la population de comprendre ces technologies va souvent de paire avec la facilitation de leur accès. A Pierrefitte, un accent important est mis sur l'initiation. De nombreuses sessions sont ainsi proposées à la population désirant comprendre les TIC, abordant les domaines de l'informatique, du multimédia et d'Internet. Le problème que rencontre l'Arobase, tient à la faible fidélisation et donc à la difficulté d'organiser un parcours pédagogique valable qui fasse progresser l'utilisateur sans prendre plusieurs années. Les usagers viennent par cycle, tandis que les nouveaux inscrits sont en permanence renouvelés et plus que débutants. Cela fait que les sessions hebdomadaires sont très largement des séances de découverte plus que d'approfondissement, programmées pour des récemment inscrits.

Il ne faut pas non plus confondre initiation et formation. Peu d'EPN forment au multimédia. Ils donnent les clés pour appréhender facilement les outils, mais ne font pas de leurs usagers des webdesigners. Le perfectionnement se fait soit par des structures autres (formateurs privés, parfois associations) ou par l'autoformation. En ce sens, il paraît important que l'EPN soit aussi un centre de ressources, avec mise à disposition d'ouvrages théoriques et surtout pratiques sur l'usage du multimédia, de même que les périodiques spécialisés permettant aux plus intéressés d'approfondir leurs connaissances. C'est ensuite par la pratique, lors des heures d'accès individuel, que les usagers peuvent explorer le web, concevoir une interface graphique de site ou faire du montage vidéo. On retrouve là la première fonction de l'EPN, ce qui prouve qu'accès et initiation sont intimement liés. Permettre l'usage d'un outil sans livrer le mode d'emploi paraît avoir un intérêt très limité, tout comme apprendre les usages sans pouvoir les mettre en action.

Une initiative est aussi à relever à l'Arobase, la création en début d'année, d'un comité d'usagers. Ce comité, réunissant usagers et partenaires de l'Arobase trois fois par an en principe, doit permettre la consultation et la concertation. Il s'agit d'un lien entre les usagers et les élus, un organe de propositions, qui doit permettre de discuter de la structure en vue de l'améliorer. Ce comité permet d'impliquer les usagers, en leur montrant qu'ils sont responsables et acteurs de leur espace public. L'Arobase participe donc par ce comité au

développement de la démocratie participative, l'un des objectifs fixés en 1999, en donnant l'occasion aux usagers de la structure de s'impliquer dans la vie municipale, de participer au débat démocratique local, à travers un sujet qui l'intéresse en premier lieu. Il faut alors faire face aux difficultés de dynamiser des participants peu habitués à ce type de réunions. L'exemple le plus criant fut à l'occasion du comité de mai, où fut annoncé la fermeture de l'Arobase le mois suivant, et où malgré l'incompréhension de cette décision, le comité a eu du mal à prendre une décision quant à l'action à mener. Malgré tout, et grâce à la motivation opiniâtre de quelques-uns, les membres du comité ont adressé une lettre à Madame le Maire, faisant part de leur inquiétude et sollicitant un rendez-vous. Reste désormais, pour que l'ébauche de démocratie participative se concrétise que ces citoyens soient reçus par le premier magistrat de la ville, et qu'il leur soit expliqué clairement la décision, car si le discours des élus se retranchent derrière la « langue de bois » ou une « fin de non-recevoir », les efforts de rapprochement entre élus et citoyens risquent d'être mis à mal.

Avenir

Depuis le 1er juin dernier, l'Arobase donc est fermé au public exceptionnellement. S'il peut encore accueillir les partenaires, l'espace n'accueille plus aucune initiation ni accès individuel. Le départ successif de plusieurs employés, et l'indécision municipale quant au statut des prochains recrutés a obligé à la fermeture de l'Arobase, en attendant le déblocage de la situation. Cette fermeture pose problème, car la continuité d'un tel service est importante. D'abord elle rompt un début de fidélisation, quand l'un des buts des EPN semble être de rendre plus quotidien Internet. Le fait qu'un tel équipement soit indisponible pendant un tiers de l'année est problématique car l'habitude se crée par la possibilité d'accès au quotidien. Ensuite, ceux qui ont déjà pris ce réflexe, qui communiquent via les courriels, qui recherchent du travail grâce aux TIC, sont gênés. Comment peut-on chercher convenablement du travail si pendant plus de quatre mois on ne peut modifier son CV, aller sur un site d'offre d'emploi ou envoyer des candidatures, et pire consulter les réponses obtenues. Les usagers qui avaient pris l'habitude de venir auront dû abandonner leur projet (les usagers ont été prévenus très tard de cette fermeture) soit trouver de nouvelles solutions (équipement personnel, nouveaux lieux...), les usagers occasionnels n'auront pas pu accéder à l'outil quand ils en auront eu besoin (création et impression d'un CV par exemple, recherche documentaire...), ce qui découragera certains de revenir. De plus, le fort *turnover*, qui amène à ce qu'à la réouverture aucun encadrant n'aura encore travaillé à l'EPM, est aussi gênant, car outre la formation incessante des encadrants, les usagers aiment avoir une continuité dans leur suivi, ne serait ce que quand ils ne viennent pas pendant 6 mois.

Malgré la jeunesse des structures qui les préserve encore, il arrive que des espaces publics ferment, comme les Cybercentres à Strasbourg par exemple. Les raisons sont souvent un changement d'orientation de la politique TIC (nouveaux objectifs, baisse des sommes allouées), ou des problèmes structurels (manque de personnels ou de moyens, problèmes avec les usagers lors des plages d'ouverture...). La baisse des subventions de l'Etat, et la fin programmée des emplois-jeunes, contrat aidé par l'Etat sous lequel nombre d'animateurs et responsables de structures sont employés, inquiètent énormément les acteurs de ce secteur, dont l'équilibre économique est parfois précaire. Une solution est de valoriser le réseau des espaces publics. En effet, actuellement, il y a très peu d'échanges entre les différentes structures. Or, une organisation pourrait permettre de vitaliser le réseau, pour en faire un support d'échanges réels, élaborer des instruments communs de travail (organisation, initiations...), et ainsi améliorer leur efficacité. Si le soutien de la municipalité semble rester intact envers l'Arobase, au vu du discours rassurant de Michel Jacquin⁸⁵, cette situation d'indécision qui dure depuis plus de six mois illustre la phase de questionnement, confirmée par Catherine Hanriot, que mène l'équipe municipale face à sa politique TIC.

De plus, aujourd'hui, les usages des espaces publics se font de plus en plus dans une optique consumériste. Le « *j'y ai droit* » individuel prend la place du sentiment d'avantages collectifs. Or, selon Michel Arnaud et Jacques Perriault, le danger serait de « *laisser s'installer l'idée que tout le monde a le droit à l'Internet* »⁸⁶ car les moyens pour pérenniser cela manquent. On peut aussi se poser la question des usages proposés à long terme. Puisque le but affiché par l'Etat et certaines collectivités locales est que le taux de ménages connectés tende vers les 100%, l'accès public n'aura plus réellement de raison d'être, hors usages spéciaux offerts par les cybercafés (jeux en réseaux, usages occasionnels...). Avec la multiplication des lieux d'initiations, et notamment l'apprentissage des nouvelles technologies à l'école, les prochaines générations auront de moins en moins besoins des EPN pour s'initier. Dans ce cas, il faudra probablement à terme se concentrer sur les usages, comme devenir une « maison de l'e-administration », mélangeant initiation à la navigation et rôle d'écrivain public, ou en développant un discours sur les TIC, devenant alors peut être un mélange entre ECM et Maison de la Culture.

En dépit de ces nombreuses interrogations, beaucoup de villes impliquées dans une politique forte envers les TIC cherchent à accroître le nombre de points d'accueil, pour en mettre dans divers quartiers de la commune, voir créer un véritable réseau de point d'accès. Si une dizaine d'établissements suréquipés ne sont pas nécessaires, l'ouverture de quelques lieux permet à la population de trouver accès et assistance près de chez eux. Cette offre peut passer par exemple par l'équipement dans les différents centres sociaux. En ayant des salles

85 Entretien avec Michel Jacquin, op. cit.

86 Michel Arnaud et Jacques Perriault, *Les Espaces publics d'accès à Internet*, op. cit.

performantes, pouvant accueillir convenablement des usagers, ces lieux permettent de proposer un service à tous, en réduisant les problèmes liés au temps et à la distance. La question est alors de savoir sur quelle complémentarité doit reposer ces structures. En effet, si plusieurs lieux, de qualité équivalente, ouvrent sur le territoire communal, il faut s'interroger sur le doublon que cela peut engendrer. Comment faire la répartition des publics entre les divers lieux ? Elle peut se faire uniquement par zone géographique, les lieux d'accès correspondant à des zones de population. Mais cela renforce une certaine « ghettoïsation », déjà présente dans certaines villes, comme Pierrefitte, puisque les habitants d'un quartier n'aurait pas besoin d'en sortir. La répartition pourrait aussi se faire en fonction des usages. Ainsi dans une volonté de mixité géographique et sociale, chaque espace pourrait avoir une ou plusieurs spécialisations. Ce concept est celui des Cybercentres strasbourgeois, où chacun est dédié à un usage (périscolaire, création artistique, insertion professionnelle et communication sociale). Cela permet le croisement de population, même si le danger sous-tendu est une spécialisation de la population, la population risquant de ne se former que dans l'usage développé à côté de chez eux, pour ne pas sortir de leur quartier.

Les élus pierrefittois projettent aussi de se doter prochainement de points d'accès à Internet, bornes disposées dans certains lieux publics, reliées au réseau, pour ainsi mailler le territoire municipal. Mais, les dates ne sont pas encore fixées, et il reste là encore à définir quels usages seraient autorisés. Une version allégée d'Internet, une sans restriction, ou un simple accès au serveur de la Mairie, les possibilités sont multiples et ne répondent pas aux mêmes besoins ou usages.

3. Organisation de rencontres, événements, colloques...

Assimiler les enjeux des TIC peut passer également par la participation à des colloques ou des débats, afin d'échanger les points de vue et les expériences. En ce domaine, peu de rencontres sont encore organisées en direction du grand public, mais plus pour les professionnels. Ainsi, Pierrefitte participe activement aux *Jeudis des EPN*, atelier qui permet aux professionnels des EPN et du multimédia la mise en commun d'expériences autour d'un thème et la valorisation de ce qui se fait en Île-de-France.

L'une des initiatives les plus populaires reste la Fête de l'Internet. Chaque année depuis six ans, au printemps, les événements se multiplient sur toute la France, dans le but d'amener le grand public à découvrir Internet et le multimédia, et pas uniquement avec un aspect technique. Se croise alors l'ensemble des acteurs en charge de l'information des citoyens et

utilisateurs : collectivités territoriales, acteurs économiques, associations, instances nationales et médias. Par exemple, une association avignonnaise organise depuis deux ans la semaine *Multimédi@rts* en partenariat avec la Mairie et France Télécom, qui consiste en une série de rencontres, concerts, débats, expositions et autres, et permet à la population d'aller au-delà de l'usage des TIC comme Minitel moderne, en découvrant comment les arts s'approprient ces nouveaux outils. Pierrefitte organise depuis trois ans, lors des Fête de l'Internet, mais aussi lors de la fête de la Ville ou des Netdays, des expositions, démonstrations et rencontres. Cependant, chaque année des acteurs appellent au boycott de cette fête de l'Internet, qu'ils dénoncent récupérée par les fournisseurs d'accès et de contenus, et parfois trop politisée. Cette année, elle fut aussi l'occasion de protester contre la Loi sur l'Economie Electronique, qui rend responsable pénalement les hébergeurs, ce qui fait craindre des procès et donc la fermeture des plus fragiles, comme Altern il y a deux ans.

Les associations qui organisent des événements grand public restent marginales. Parmi les initiatives, on trouve par exemple les First Tuesday Citoyen, qui chaque mois explorent un thème de la citoyenneté à travers les TIC. Mais de telles initiatives sont limitées bien souvent à Paris et encore peu relayées en dehors d'un certain microcosme, ce qui fait que les « simples citoyens » sont assez rares. Pourtant nombre d'associations produisent du discours sur la portée d'Internet sur la société ou sur les nouvelles possibilités du multimédia. D'APRIL en faveur du logiciel libre, à Vecam pour l'impact de la société de l'information ou encore Villes Internet en ce qui concerne les politiques municipales TIC, les intervenants potentiels sont nombreux. Et permettre à tous d'accéder à ces discours est aussi un moyen de concrétiser les apports des technologies numériques pour le grand public. Cependant il est difficile d'organiser régulièrement des rencontres pour une ville dont le public est restreint. Si Paris ou quelques grandes villes en France peuvent offrir assez d'auditeurs potentiels, il n'en va pas de même pour la majorité des communes. Il serait possible d'organiser ses rencontres sur un territoire intercommunal voire départemental, les lieux d'accueil variant en fonction des thèmes. L'intercommunalité qui se développe semble idéale pour organiser cela, puisque les liens existent déjà. La limite reste cependant ensuite que les habitants se déplaceront moins facilement à l'extérieur de leur commune.

4. Site Internet

Alors que le site Internet municipal est souvent le premier élément qui assoit une politique TIC dans une ville, cela n'a pas été une priorité dans l'action de la municipalité de Pierrefitte.

En fait, celle-ci a préféré d'abord permettre à ses concitoyens de s'approprier les technologies, pour pouvoir participer à sa conception et à sa vie. Il s'agit désormais du prochain projet mis en place.

Outil de promotion de la collectivité

On a vu depuis quelques années déjà fleurir les sites d'entreprises. Quel restaurant aujourd'hui n'a pas de support en ligne, autant par soucis de ne pas être ringardiser que pour toucher un autre public. Les collectivités territoriales ne sont pas en reste. Dans une récente étude, on recense près de 3000 sites officiels de mairies françaises, laissant présager selon les analystes une quasi-totalité de mairies en ligne en 2008⁸⁷.

Il paraît important que le site présente la collectivité autant aux habitants (l'actualité, l'histoire, l'équipe municipale, la présentation des services municipaux et publics, la localisation) qu'aux entrepreneurs (présentation du tissu économique existant, des projets urbains, des aides, des atouts de la ville). Outre les services de base (information pratique sur la ville et les services utiles), on trouve très souvent, quelles que soient les collectivités, des informations sur les élus et leurs contacts (courriel, adresse postale, téléphone...).

Véritable enseigne d'un site, le nom de domaine doit être judicieusement choisi, car il est souvent le premier contact entre l'utilisateur et l'administration. Aussi faut-il que l'url soit facile à retenir et logique. C'est pourquoi on peut regretter que certaines collectivités ne suivent pas les recommandations de l'AFNIC et de l'AMF, qui conseillent le nom de la mairie suivie de ".fr" (www.XXXX.fr), ou alors ce nom précédé des mots "mairie" (connoté site de l'équipe municipale) ou "ville" (moins politisé a priori) et séparés d'un trait d'union (www.mairie-XXX.fr ou www.ville-XXX.fr).

Centre de ressources pour le citoyen

S'il est un média international, on remarque par les usages qu'Internet est aussi un outil d'information local⁸⁸. Informations de proximité, agenda culturel local, sites de la presse quotidienne régionale, annuaire téléphonique... Les usages locaux sont nombreux, comme le prouve le succès, relatif, de l'Internet Mobile via les cellulaires, grâce aux services météo, géolocalisation, sorties culturelles... Car le site Internet communal est souvent un appui pour une administration publique locale qui se numérise. Déjà certaines mairies proposent les services de téléprocédures. Le plus fréquemment il s'agit des demandes concernant l'état civil (copies ou extraits d'actes de mariages, de naissances...) ou diverses inscriptions (école,

⁸⁷ L'impact d'Internet sur la communication municipale en France, Troover SA, 2002 (<http://mairie.troover.com>)

⁸⁸ Cf. Partie II.3

crèche, cantine, bibliothèque, activités culturelles et sportives...). Il s'agit aussi de faciliter les relations avec la collectivité via les envois en ligne d'annonces de manifestations ou d'événements, des prises de rendez-vous avec élus ou responsables, demande d'intervention des services municipaux, demande de certificat d'urbanisme, demande d'ouverture temporaire de débit de boisson, consultation du cadastre... Fort de toutes ces possibilités Alençon a lancé un portail citoyen nommé Infoville. Celui-ci a pour objet de mettre à disposition, via Internet, informations et services pratiques, en envoyant les Alençonnais vers des sites partenaires, leur évitant ainsi des déplacements physiques. Il présente les services publics et associations de la ville (contacts, adresses, horaires d'ouverture...) et propose des téléprocédures, mais héberge aussi compte courriel et pages personnelles. Le tout est sécurisé par un mot de passe, qui ne transite pas par le serveur de la mairie. La mairie de Pierrefitte-sur-Seine souhaite, elle, proposer en ligne certains formulaires et demandes d'inscription, dans l'optique de simplifier la vie quotidienne des citoyens et leurs relations avec l'administration. L'Arabase propose déjà l'hébergement et une adresse de courriel. Originellement, le site de la ville devait même se rapprocher du guichet unique et proposer le télépaiement, idée abandonnant face aux difficultés attendues.

Le développement de la signature électronique devrait également permettre d'accroître les possibilités en ce domaine. Cependant trois ans après la loi donnant à celle-ci la même force qu'à la signature manuscrite, elle tarde à se généraliser. Sa mise en œuvre lourde (beaucoup d'intermédiaires et besoin d'une identification préalable), les acteurs moins nombreux, depuis l'éclatement de la « bulle Internet » et la solution universelle pour tous les systèmes d'exploitation n'existe pas. Cependant des succès comme l'acquittement en ligne de la TVA pour les grandes entreprises et la déclaration en ligne de l'impôt sur le revenu par plus de 600000 contribuables permettent d'espérer une croissance prochaine.

Mais des limites existent. Elles sont d'abord structurelles. Comme le préconise le rapport de Pierre de la Coste, l'intention semble de faire muter l'administration de silo en réseau. Or cela implique une transformation radicale de l'administration. A cela se rajoutent les coûts financiers qu'engendrent la restructuration des services, la numérisation des documents et le développement de sites ou encore la formation des agents, alors que les gains de productivité et les avantages pour les usagers ne sont encore souvent qu'hypothétiques, et que l'heure est plus pour le moment à l'économie budgétaire. Des limites législatives et juridiques existent également quant à la circulation des informations contenues dans les bases de données, à leurs possibles recoupements, à la valeur probante du document numérique, de même que des réticences humaines comme la peur du croisement des informations par l'Etat alors omniscient ou l'absence d'intérêt voire la défiance face à l'outil informatique et le réseau. Ces

nombreuses contraintes annoncent une longue période d'expérimentation, de négociation, d'explication et de transformation.

Le réseau mondial peut donc jouer un rôle important dans la communication entre administration et citoyens, par la publication sur un site de la ville de l'actualité municipale (comptes-rendus de conseils, de commissions, synthèses de conférences, arrêtés consultables en ligne...). Il peut s'agir également d'un lieu de présentation (en détail) de projets et des décisions municipaux. La mise en place de brèves et d'un agenda permet également que le site municipal devienne le centre de ressources de tous les concitoyens pour leurs recherches d'informations locales. Mais, dans un souci de renforcement de la citoyenneté, la mise en ligne d'informations que l'on pourrait qualifier d'éducation civique est également importante. Expliquer à quoi servent les institutions, comment se décide l'attribution d'une subvention ou quelles compétences relèvent de la collectivité semblent essentiel si l'on veut impliquer le citoyen dans la vie publique.

L'idée la plus avancée à Pierrefitte est la conception d'un portail de la ville, regroupant les différents sites pierrefittois. Inclure ces structures au sein du projet permet à la fois de les valoriser au sein de la ville et de dépeindre sur le site le tissu local, en ne se limitant pas au discours de l'équipe municipale. Cette volonté peut se traduire sous deux formes, soit à travers un espace d'autopublication offert aux associatifs, soit par la création de sites propres à chacun. L'avantage du premier est de conserver une unité (graphisme, ergonomie, navigation) à l'ensemble de ce mini réseau, mais il limite aussi le nombre d'information en restreignant la créativité ou l'originalité de chaque structure. Dans cette optique, donnant une visibilité aux différents acteurs de la ville (politiques, associations, citoyens...), l'aide à la création de sites locaux, associations ou personnels, est primordiale. La mairie du 13^{ème} arrondissement a opté pour la première solution. Pour son portail citoyen, qu'elle veut utile (informations pratiques pour mieux vivre le 13^{ème}, actualités, téléprocédures pour l'état civil) et civique (source d'informations associatives, politiques et sociales et outil d'expression de la démocratie locale, notamment au travers de la mise en ligne de la vie des conseils de quartiers), la municipalité met à disposition un espace d'autopublication non contrôlé à une cinquantaine d'associations. Actuellement l'orientation de Pierrefitte va plutôt vers la création de plusieurs sites propres aux structures, l'aide aux projets et l'hébergement des sites que propose l'Arobase prenant alors tout son sens.

Espace d'expression et d'échanges

Le site Internet peut aussi être un moyen d'expression, pour permettre aux citoyens de parler et quelques fois d'être entendus. Comme nous l'avons déjà vu, le site Internet est un outil

précieux pour recueillir l'avis des concitoyens, et étrangers, à travers divers outils. Le premier degré est la mise en place de courriels, qui permet de dialoguer avec ses élus, à condition qu'il y ait réponse et que les délais ne soient pas plus longs que par courrier papier. Autre outil, le forum. C'est un vrai outil de discussion, puisque sur un sujet, chacun peut donner son avis, et le confronter à d'autres. On peut réellement y assister à un débat public. Il y a en fait deux types de forums. L'un modéré, l'autre libre. Le premier a un thème bien déterminé (projet en cours de réflexion, avis sur le site) et un modérateur qui anime le forum et élimine des messages hors de propos. Le second est un espace libre, où même si un modérateur peut être présent pour corriger les abus, les sujets sont définis par les utilisateurs. Le risque de ce dernier demeure dans les messages qui ne présentent pas d'intérêt ou peu en rapport avec la gestion de la ville et la citoyenneté. Dans le cas d'une mairie, le forum cadré semble donc plus approprié. Le risque pour les élus est cependant grand, puisqu'il peut y avoir parfois des messages très caustique vis à vis de l'équipe municipale, et que trop modérer ce type d'outil, produit un sentiment de censure, contreproductif pour la « flamme citoyenne ». Les élus doivent alors accepter le risque d'être critiqués sur « leurs » propres sites et comprendre qu'il s'agit d'un débat comme un autre. Sur ce point, Parthenay a été une des collectivités les plus en avance. La municipalité avait en effet ouvert des forums, certains à caractère nominatifs, d'autres anonymes. Les sujets étaient souvent libres. Depuis, la nouvelle majorité a supprimé les forums anonymes du site municipal, transférés sur un site indépendant. Enfin, les technologies permettent aussi le dialogue en direct, via la technologie du babillage. Appliqués à la citoyenneté, elles peuvent permettre de dialoguer avec un élu, pendant une ou deux heures, comme le faisait le maire d'Amiens, Gilles de Robien. Certaines mairies, comme Issy-les-Moulineaux, diffusent même les séances du conseil municipal, permettant aux internautes de participer, en posant des questions tirées au sort lors du conseil.

Enfin, on trouve le vote électronique, qui peut se concrétiser sur le site Internet par des sondages. En effet, ceux-ci peuvent permettre de connaître à tout moment les tendances de l'opinion sur un sujet. Cependant, le non respect des quotas, base de tout sondage professionnel, et la possibilité de « bourrage d'urne », n'en font qu'un outil limité et peu fiable. Le cybervote peut également être un outil pour l'organisation de référendums locaux, comme ce fut déjà le cas à Brest par exemple. Mais là encore, les problèmes sécuritaires font hésiter les autorités à généraliser les expérimentations. L'élection d'un maire, par SMS et Internet, comme ce fut le cas en Grande-Bretagne semble en revanche encore loin.

5. Développement du réseau câblé

L'accès au réseau passe aussi par l'infrastructure. Pour pouvoir disposer d'un Internet de qualité, notamment haut débit, il est nécessaire de développer un réseau idoine. Or, seuls, les opérateurs télécoms ne sont pas très téméraires quant au développement d'infrastructures si la rentabilité immédiate n'est pas au rendez-vous. Les collectivités territoriales, notamment les plus isolées territorialement, s'engagent donc dans le maillage communicationnel. Car l'enjeu est de taille. Seul la multiplication des lignes à haut-débit peuvent assurer un développement d'un Internet pour tous. Comment penser que l'on puisse télécharger un formulaire administratif si cela doit prendre une heure, comment rester dialoguer une heure avec un élu si les coûts sont élevés. L'idéal est l'accès haut débit, forfaitaire et illimité (même si la facturation à la consommation n'a jamais été un frein au développement de l'électricité, de l'eau courante ou du téléphone).

Ainsi Pierrefitte-sur-Seine adhère au SIPPAREC, syndicat intercommunal chargé de gérer les réseaux urbains de télécommunications. A ce titre, deux réseaux sont développés. D'abord un réseau métropolitain de fibres noires, reliant les trois départements de Seine-Saint-Denis, Hauts-de-Seine et Val-de-Marne. Le but premier est de proposer aux opérateurs une infrastructure pour faire jouer au maximum la concurrence, et d'offrir aux entreprises un accès au réseau performant. A terme, outre cette valorisation économique du territoire, la volonté pourrait être de connecter tous les services municipaux au très haut débit par ces fibres pour les mettre ainsi en réseau et favoriser les échanger. A terme, la volonté serait d'élargir cet accès au monde économique, pour que les entrepreneurs puissent également disposer d'un réseau performant. A l'heure actuelle, l'idée n'est pas d'élargir ce réseau aux habitations individuelles, car même si cela est techniquement réalisable, le coût d'un tel équipement serait lourd à mettre en place. Ce réseau est complété par l'offre du cabloopérateur *Noos*, qui installe dans différents quartiers, un réseau pour ensuite pouvoir proposer Internet et télévision via les fibres.

En revanche l'agglomération de Pau ambitieuse, elle, de relier d'ici 3 ans la majorité des 150 000 Palois au très haut débit (10Mbps garantis pour les particuliers, 100Mbps pour les entreprises) pour le prix d'un abonnement ADSL. Un travail est élaboré pour proposer à tous un réseau mais aussi du contenu. Apprentissage à distance, visiophone, jeux en réseaux, vidéothèque ou boutiques en ligne, services adaptés aux entreprises... A l'image de Stockholm, Pau veut devenir une « ville internetisée ». Une partie du coût de l'équipement, évalué au total à 35 millions d'Euros, pourrait être supporté par des entreprises qui en échange exploiteraient la nuit les capacités de calcul des ordinateurs personnels. Au-delà de ce réseau métropolitain, la volonté du maire André Labarrère est de créer un pôle régional numérique

reliant à Pau des villes françaises comme Toulouse et Montpellier et les espagnoles Saragosse, Pampelune et Bilbao. En attendant septembre que le réseau de fibre soit opérationnel, l'agglomération de Pau Pyrénées a déjà déployé trois premières antennes Wi-Fi, axées plus sur la clientèle d'affaires, à l'aéroport Pau Pyrénées, au centre de congrès et à l'hôtel Roncevaux, en centre ville.

Cette technologie Wi-Fi, encore au stade d'expérimentation, promet d'ailleurs d'être un concurrent redoutable de l'ADSL et du câble, au delà de ces projets de villes ambitieux. De plus en plus fleurissent aujourd'hui des antennes, permettant un accès à Internet via les ondes, le plus souvent payant. On ne compte plus les émetteurs sur les terrasses de restaurants, dans les chambres d'hôtels ou les salles d'attentes des gares ou aéroports. A Paris, la RATP a installé un réseau le long d'une ligne de bus traversant la capitale, de la Porte d'Orléans à la Gare du Nord. Et cette technologie pourrait être un avantage pour les immeubles qui partageraient ainsi Internet comme d'autres le satellite et une solution pour les zones les moins convoités par les opérateurs, car les collectivités pourraient installer un réseau d'antennes, moins coûteux que le câble. Ainsi l'association RadioPhare a-t-elle développé sur l'île de Ré une couverture Wi-Fi, couplée à une liaison satellite. Des techniques de « réseaux maillés » (où chaque nœud est connecté directement à ses voisins les plus proches) qui permettraient une couverture plus flexible, dans le cas d'un réseau dense, sont à l'essai, notamment sur le campus de Jussieu, à Paris. De plus, l'avantage est que l'équipement peut être très réduit. En effet, certaines associations, comme les belges de Réseau Citoyen, développent des réseaux maillés sans fil grâce à des boîtes de conserve ou des briques de lait, à l'échelle d'une ville. Il faut donc un réseau dense d'antennes, connecté en permanence. Cependant, les inconvénients de l'Internet sans-fil sont les mêmes que ceux de la téléphonie mobile : couverture, saturation, sécurité. La qualité parfaite du signal à côté de l'antenne dépérit rapidement quand on s'en éloigne.

Un projet de loi faisant la navette entre l'Assemblée Nationale et le Sénat, pourrait permettre à une collectivité territoriale de compléter la mise en place des infrastructures de télécommunications par son exploitation, à l'instar de la distribution de l'eau. Cette nouvelle loi serait un nouvel essor du haut débit, notamment pour les zones peu rentables pour les opérateurs privés, et ainsi éviter des zones d'ombres semblables à celles du réseau téléphonique cellulaire. En effet, une collectivité territoriale pourrait non seulement déployer un réseau de fibres, mais aussi l'exploiter. L'une des initiatives qui s'en rapprochent le plus émane de la Communauté de Communes de Parthenay. Grâce à un partenariat avec France Télécom, les habitants de Parthenay et de ses environs peuvent se connecter à Internet pour

0,02 Euros la minute, avec un débit allant de 56kbps à 2Mbps, selon l'équipement de l'utilisateur. La municipalité développe en parallèle un service d'assistance.

6. Aide à l'équipement

Toujours dans le souci de lutter contre la fracture numérique, l'aide à l'équipement permet de s'attaquer à l'aspect matériel. Ainsi la mairie de Pierrefitte propose une aide à l'équipement des associations. En effet, le matériel de l'Arobase changeant chaque année par moitié, la Mairie propose aux associations ces ordinateurs, sur appel à projets. Le but est d'élargir les possibilités d'accès au multimédia pour les habitants, en s'appuyant sur les associations ou structures pierrefittoises existantes.

L'aide à l'équipement peut également s'élargir aux particuliers. Ce fut le choix de Parthenay qui, outre le fait d'offrir un coût d'accès « privilégié » à Internet, a négocié des prix auprès de fournisseurs informatiques afin d'obtenir pour leurs concitoyens, grâce à un nombre important de commandes, des promotions « avantageuses ». Parthenay est même allé jusqu'à proposer, des facilités de paiement, comme le font la plupart des commerçants. La limite de ce type d'action est donc alors celle entre le commerce et l'intérêt public. Par exemple, pour Parthenay, l'offre se composait d'un ordinateur avec deux cents heures de connexion gratuite par an (pendant deux ans), pour une somme de trois cents Francs mensuelle sur vingt-quatre mois. Il semble que même si le but est de créer une demande pour le secteur, et que les fournisseurs privés doivent trouver l'opération rentable, une collectivité territoriale se doit de proposer une offre meilleur marché, ou avec des services complémentaires, et sortir du simple système commercial. Or cette offre semble alors peu différente, et pas beaucoup plus alléchante, que celles qui fleurissaient à l'époque dans les catalogues des grandes surfaces spécialisées ou des hypermarchés.

La Mairie d'Issy-les-Moulineaux propose quant à elle une aide en direction des ménages composés d'enfants de 10 à 15 ans, sous forme de chèques dont le montant varie selon les ressources, pour l'achat d'équipement informatique. Dans le même esprit, le gouvernement a annoncé lors du dernier Comité Interministériel pour la Société de l'Information, le lancement d'une campagne d'incitation à l'équipement des ménages, afin de lutter contre le faible taux d'équipement et pour relancer l'industrie informatique actuellement en récession.

7. les TIC à l'école

« La réussite de l'école du XXIème siècle me semble, pourtant, étroitement liée à ces nouvelles technologies » proclame le médiatique maire d'Issy-les-Moulineaux⁸⁹. Etant donné que « l'avenir de notre pays s'écrit d'abord sur les bancs de l'école », il milite pour une grande « réflexion sur les conséquences des technologies de l'information et de la communication sur le mode de fonctionnement de l'Education nationale ». Ainsi a-t-il lancé sa ville dans les aides à destinations des familles avec enfants, de même qu'une politique d'équipement des écoles, afin d'éviter l'apparition d'une discrimination dès l'enfance. Mais l'équipement doit s'accompagner de l'usage, encore trop peu développé à son goût. L'informatique doit passer de matière enseignée à support pédagogique. Mais ici les municipalités n'ont pas de grands pouvoirs, c'est l'Etat qui doit prendre cette décision.

A Pierrefitte, les premières actions furent en direction des écoles, à la fois par opportunité, mais également pour « commencer par ce qui touche le plus la population »⁹⁰. D'abord une politique d'équipement de tous les établissements. Ensuite l'ensemble des écoles de Pierrefitte a participé à la création d'un CD-Rom dans le cadre d'un concours régional de réalisations multimédia lancé par l'ARTESI, à l'occasion des festivités de l'an 2000. Ce produit regroupait le projet de chaque école, portant sur la ville, l'an 2000 ou la fraternité. Le projet régional, réalisé en collaboration avec Inspection Départementale de l'Education Nationale et avec l'aide de la DATAR, avait comme objectifs de favoriser le partage de connaissances et de la création artistique (via les sites web de classes, les forums, les mails et la vidéo discussion) et de lutter contre l'exclusion, tout en incitant les enfants à l'usage des TIC. Pour Pierrefitte, l'enjeu était de créer une dynamique auprès des enseignants et des élèves.

La difficulté réside toutefois dans le chevauchement des compétences. En effet, suivant le degré des établissements, les mairies n'ont pas les mêmes pouvoirs. Si elles gèrent les maternelles et primaires, collèges et lycées ne sont pas de son ressort. Et même pour les établissements gérés par elles, le programme scolaire est défini par le ministère, et ne laisse pas toujours le champ libre à l'expérimentation. Ainsi, les actions sont souvent le fait d'enseignants volontaristes. Mais la limite est aussi l'intérêt d'un apprentissage des TIC à l'école. Certes, face au foisonnement d'informations, la culture sera probablement déterminante, il faudra savoir où chercher et garder un esprit critique, pour que l'accès à l'information se transforme en source de savoir. Cependant, l'apprentissage des médias n'est pas enseigné, alors qu'aiguiser le regard critique des enfants, qui sont souvent les premiers consommateurs de télévision, pourrait être une priorité dans notre société médiatisée.

⁸⁹ André Santini, *Les nouvelles technologies peuvent-elles réformer l'école ?*, Journal du Net, 20 mai 2003

⁹⁰ Entretien avec Michel Jacquin, op. cit.

Pourquoi en serait-il autrement pour un nouveau média ? Pourquoi l'intérêt d'initier à ce média encore naissant susciterait plus l'unanimité que la télévision pourtant omniprésente ? L'apprentissage d'Internet pourrait alors s'inscrire dans une initiation plus large de l'appropriation des médias. Et qui ne serait peut être pas le rôle de l'école.

8. Soutien à l'émergence du logiciel libre

Cet objectif n'était pas dans les documents initiaux de la politique pierrefittoise, cependant l'idée de la promotion de logiciel libre au sein de l'Arobase est forte. En effet, tous les ordinateurs disposent d'un double boot, qui permet de choisir entre deux systèmes d'exploitation, Windows (propriété de Microsoft) ou GNU-Linux (sous licence libre GPL). De plus, la majorité des logiciels installés sont libres, ou au minimum gratuit. Enfin, les initiations ne sont faites que sur logiciels libres et Linux.

Il ne s'agit pas de militantisme, dénigrant à tout prix les logiciels propriétaires. Ceux-ci sont présents sur des postes ciblés. Mais la volonté est de montrer aux usagers et aux partenaires que le logiciel libre existe, qu'il fonctionne, qu'il n'est pas plus difficile qu'un logiciel propriétaire, et d'expliquer les enjeux puis ensuite donner libre choix. C'est dans ce souci de ne pas se focaliser sur une seule marque que les initiations sont faites sur OpenOffice plutôt que sur Microsoft Office. Il est cependant parfois difficile de faire entendre que les programmes commercialisés avec Windows ne sont pas les seuls existants et obligatoirement les meilleurs. Et une très large majorité des usagers utilise Windows lors de l'accès individuel.

Ce désir de valoriser les logiciels libres se base sur un souci de ne pas obliger la population à investir lourdement dans les logiciels. En effet, l'Arobase veut être une aide à la découverte de l'informatique par l'accès libre et les formations et est parfois un galop d'essai avant l'achat d'un ordinateur. Or on s'attache beaucoup, surtout quand on maîtrise peu l'outil, aux logiciels sur lesquels on a fait ses premiers pas. Ainsi apprendre sur des logiciels ou systèmes d'exploitation propriétaires, développés par Microsoft, Macromedia et autres Adobe, implique que lorsque la personne voudra à son tour s'équiper, elle devra dépenser plusieurs centaines d'euros pour acquérir ces logiciels, ou cherchera des versions piratées. Il paraît donc inconcevable, d'autant plus que la population touchée est souvent défavorisée, de pousser à l'achat de produits "de luxe" (500€ environ pour Windows XP + MS Office), et délicat d'inciter, involontairement, au piratage. L'intérêt des logiciels libres est que chacun peut en faire des copies pour les diffuser. Ainsi le personnel de l'Arobase grave à la demande les dernières versions de *Linux* ou de *GNUwin* (compilation de logiciels libres fonctionnant *Windows*) aux usagers qui en font la demande. Ensuite viennent d'autres arguments comme le

coût moindre pour l'équipement de l'EPM, la liberté vis-à-vis d'un prestataire et les possibilités d'exploitation du logiciel.

L'implication de la municipalité dans le logiciel libre s'est confirmé à travers le développement d'un outil de gestion d'établissement numérique (EPNadmin), d'abord créé pour l'usage propre de l'Arobase, puis passé sous Licence Publique Générale (GPL), qui permet une diffusion et un développement libre au gré des besoins des structures intéressées. Avec Paris (programme Lutèce), Pierrefitte a été ainsi la première collectivité à placer une application développée par un organisme public en licence libre. Pourtant, il pourrait être naturel que tout logiciel développé grâce à des fonds publics soit disponible pour tous. Aujourd'hui, peu à peu, les services de la Mairie s'équipent également en libre comme récemment Open Office, équivalent libre de Microsoft Office.

Et les collectivités s'équipant avec des logiciels libres se multiplient. Ainsi, fin mai, c'est la ville allemande de Munich qui optait pour le système Linux face aux offres de Microsoft. L'indépendance face à une société commerciale et la possibilité d'adapter le logiciel aux contraintes sont des atouts majeurs pour des administrations publiques. Et le prix réduit n'est pas en reste. En France, le phénomène existe. En 2000, deux ministères, ceux de la Culture et de l'Economie, ont ainsi passé leurs serveurs sous Linux. Depuis le mouvement s'est développé, et même accéléré depuis quelques mois, dépassant les serveurs pour infiltrer les ordinateurs des utilisateurs, avec par exemple les commissariats qui passent peu à peu tous à Open Office, ou le site Internet du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche entièrement réalisé sur solutions libres. Mais la lutte reste inégale, puisque Microsoft détient 90% du marché des systèmes d'exploitation, et que Word, son traitement de texte, est encore plus omniprésent, même si les instances européennes préconisent l'usage du libre par les administrations publiques (le programme eEurope par exemple approuvé en juin 2002), tout comme de nombreux rapports en France (le rapport Cardénac en 2001 et l'Hyper-République cette année).

CONCLUSION : COMMENT PEUT-ON DÉFINIR L'INTERNET CITOYEN ?

En 1984, Yves de la Haye, dans son ouvrage *Dissonances*, faisait cette analyse : « Un même concept - la presse - s'applique [...] à désigner deux réalités distinctes ! et par leurs fonctions: d'un côté rassembler, consolider, organiser des couches sociales aux intérêts communs, de l'autre rassembler, affaiblir, désorganiser des classes aux intérêts contradictoires ; et par leur organisation : d'un côté une presse de militants qui coûte de l'argent, de l'autre une presse de professionnels qui en rapporte »⁹¹. Internet correspond au même schéma. D'un coté le commerce, de l'autre la citoyenneté. Et au sein même de cet Internet Citoyen que nous avons analysé, se trouvent également militants et professionnels de la politique. Au long de ces pages, nous avons mis à jour l'hétérogénéité du secteur de l'Internet citoyen. Difficile d'ailleurs qu'il en soit autrement tant les deux termes sont, seuls, ambivalents. Internet, même s'il peut se définir facilement grâce à la structure du réseau, est plus difficilement identifiable au niveau contenu, mélange d'influences militaires, universitaires et libertaire. Chercheurs, militaires, mordus d'informatique, entrepreneurs, ces contributions tellement divergentes ont formé Internet. Quant au terme de citoyen, il est lui-même au départ équivoque, à la fois qualité juridique, statut social, fonction politique et porteur d'un idéal de démocratie.

La première question était donc de savoir si l'on peut-on définir l'Internet Citoyen. Modernisation de la société, revitalisation de la citoyenneté, révolution du binaire, militantisme mondialisé, contre-pouvoir numérique... La diversité des acteurs (politiques et associatifs notamment), de leurs motivations comme de leurs objectifs, rend le concept du seul « Internet Citoyen » très flou et difficilement dissociable des pendants indépendant, non-marchand et solidaire. Nous avons vu tout au long de ces pages que les acteurs se croisent et se décroisent, au rythme de leurs actions. Pourtant, puisque chacun adhère et se revendique du projet de construire cet Internet Citoyen, chaque acteur a sa définition, comme nous l'avons relevé plusieurs fois. Malgré les diversités de conception, l'usage du même terme par un ensemble d'individus actifs vis à vis du Net implique bien qu'il existe un rapport entre chacun d'eux. La définition est donc possible.

Comment ? L'objet central, qui peut définir une caractéristique commune entre les membres de l'Internet citoyen, est qu'ils considèrent tous qu'Internet a un potentiel énorme, qu'il ne faut pas laisser aux seuls contenus commerciaux. Ils ne livrent pas les mêmes raisons, et ne prescrivent pas les mêmes remèdes, mais tous les défenseurs de l'Internet Citoyen partent du

⁹¹ Cité par Eric George, *Du concept d'espace public à celui de relations publiques généralisées*, Montréal, 1999. <http://commposite.uqam.ca/99.1/99.1/pdf>

constat que le système politique représentatif actuel va mal et qu'Internet peut aider à lutter contre ce désintéressement. Loin d'une république déshumanisée, où tout serait dirigé par le réseau, ils aspirent à une (r)évolution supportée par les TIC, à la naissance d'un nouvel espace public, plus démocratique, sur le Net, par un développement de la cyberdémocratie, allant de la libre expression totale au cybergouvernement, en passant par l'e-administration et le vote électronique... Il en découle l'opposition entre citoyen et consommateur. La volonté est de rendre l'internaute citoyen, c'est-à-dire actif sur le Net et dans la société, conscient et responsable de ses actes, et non un consommateur qui ne réfléchit pas et succombe aux discours faussés d'un « web-achat ». Si tous ne condamnent pas l'argent sur Internet, ils s'opposent en revanche à un internaute « vache à lait ».

Réveiller la conscience civique, donner la parole aux « sans-voix », amener les gens à réagir sur les sujets importants, et pour cela développer des outils et du contenu. A partir de ses aspirations, plus ou moins affirmées, les divergences naissent. Les plus militants, et les moins institutionnalisés prônent un Net non-marchand, collaboratif, où chacun partage ce qu'il a, régénération communautaire d'un nouveau Larzac médiatique, trente années après. Les tenants du pouvoir cherchent eux à améliorer le système actuel, sans le bouleverser pour ne pas perdre leur rôle de médiateur entre un peuple souverain et un pouvoir délégué.

Si une définition précise ne peut être donnée, on peut en revanche aussi poser les limites du concept. En effet, se revendiquer Internet citoyen ne suffit pas pour l'être. Pour participer au mouvement, il faut une action sur Internet, et pas seulement s'en servir comme outil. Ainsi, des sites d'institutions, même représentatives, qui ne présentent que l'organisme, où le site n'est au final qu'une « plaquette électronique » ne peuvent pas être considérés comme participant à ce mouvement. Internet doit pour qu'il devienne citoyen être utilisé comme une réelle valeur ajoutée, pas un simple outil de communication permanent.

Mais comment évoluera l'Internet citoyen ? Vers une simple assimilation par la démocratie de nouvelles techniques ou vers un nouveau système ? Est-ce qu'il pourra réellement résoudre la crise actuelle de la représentativité démocratique ? L'avenir de cet espace publique numérique est incertain. Nous l'avons vu, la révolution ne viendra pas des seules technologies de l'information et de la communication. Si mouvement progressiste il y a, il doit être poussé par la société entière, et non par les seuls adeptes du Web. Or la télévision est encore considérée par les hommes politiques comme l'outil le plus adéquat pour leur communication. Au point qu'ils s'invitent désormais trente-six heures chez des français moyens, pour combler le fossé entre citoyens et personnel politique en se faisant filmer (émission *36 heures* qui devait être diffusée à l'automne sur TF1).

En outre, la place de plus en plus présente des institutions sur le Net, parallèlement aux baisses de financement de tout le secteur, la brevetabilité des logiciels européens qui pourrait enchaîner le monde du Libre au copyright (le propriétaire serait celui qui dépose le brevet, et non celui qui a développé l'idée), et les mouvements contestataires condamnés à rester minoritaires sauf révolution importante rendent la croissance de cette partie d'Internet hasardeuse. Qui peut prédire ce que sera le Net demain ? Internet Citoyen tend en fait à reproduire la société réelle sur le média électronique, avec ses oppositions, ses contradictions, avec ses inégalités aussi, contre sans cesse il faut lutter. Internet devient un lieu de confrontation de vision politique et sociale. Nul doute que les logiques cohabiteront, comme elles le font dans toute société. Mais incertitude il y a, quant à la place que chacune prendra et aux rapports de force, nouveaux ou pas, qui en naîtront.

PETIT GLOSSAIRE TECHNIQUE

ADSL : *Asymmetric Digital Subscriber Line* – Technologie exploitant les hautes fréquences des lignes téléphoniques sans empiéter sur celles utilisées pour transmettre la voix, et qui permet de se connecter par l'intermédiaire d'une ligne téléphonique classique à des débits plus élevés. Les débits sont dits asymétriques parce qu'il n'y a pas d'équivalence entre la vitesse de la transmission réseau-abonné et celle de la transmission abonné-réseau.

Autoroutes de l'information (ou inforoutes) : Projet de liaison d'un grand nombre d'ordinateurs, via le câble ou le satellite, afin de permettre la diffusion et l'échange d'information de toute nature, aussi bien pour les particuliers que les entreprises.

Bps : *Bits par secondes* – unité de mesure de la vitesse de transmission des données (à ne pas confondre avec octets par seconde, un octet représentant une combinaison de huit bits).
1 Kbps = 1000bps ; 1 Mbps = 1000 Kbps ; 1 Gbps = 1000 Mbps; etc.

Cyber-, e- : préfixes évoquant le passage au numérique. La lettre « e » (pour électronique) et le terme « cyber » (dérivant du terme « cyberspace ») évoquent la mutation d'un élément connu, vers les TIC (e-démocratie, cybervote, e-administration, e-gouvernement, cybermilitantisme...).

Cybernétique : Discipline élaborée par Norbert Wiener à la fin des années 1940 s'appliquant à la biologie, la physique, l'informatique, la sociologie et l'économie. Elle tente de mettre en parallèle processus biologiques (dirigés par le cerveau humain) et processus techniques (dirigés par les appareils mécaniques, électriques ou électroniques).

EPM /EPN : *Espace Public Multimédia /Numérique* – lieu à but non lucratif où est mis à disposition du public, avec accompagnement humain, des moyens d'accès à l'Internet et au multimédia.

Fibre optique : Filament cylindrique composé de substances diélectriques, capable de transporter des informations numériques sous forme d'impulsions lumineuses. On parle de fibre noire quand celle-ci n'est pas activée

Haut débit : désigne les réseaux permettant d'offrir aux utilisateurs des débits supérieurs à 100 kbps : ADSL, câble... (le très haut débit est supérieur à 10 Gbps).

Hypertexte : Présentation de l'information qui permet une lecture non linéaire grâce à la présence de liens sémantiques activables dans les documents. Les pages web sont plutôt basées sur l'hypermédia puisque les données peuvent se présenter sous la forme de texte, d'image ou de son.

Internet (ou Net) : *Interconnected Network* – Conçu par l'US Army à la fin des années 1960, Internet devient en 1988, un réseau mondial consacré à la recherche civile avant d'attirer dans les années 1990 le monde des entreprises. La première fonction d'Internet a concerné l'échange de courriels. Puis, avec l'arrivée de navigateurs capables d'afficher des graphiques, le *World Wide Web* (« Toile » en Français) a pris une expansion considérable. Techniquement, le réseau Internet intègre tous les réseaux ouverts basés sur les protocoles TCP /IP (*Transfert Control Protocol /Internet Protocol*). Il est ainsi composé de plus de 65 millions d'ordinateurs dans plus de 100 pays.

Pages Perso(nelles) : Espace mis à disposition gratuitement sur Internet par les fournisseurs d'accès (Wanadoo, Club Internet...) ou des hébergeurs spécialisés (Multimania, iFrance...) permettant à chacun de disposer d'un « mini-site » pour y publier le contenu que l'on veut.

Serveur : Ordinateur destiné à fournir des services à d'autres ordinateurs par l'intermédiaire d'un réseau et, par extension, organisme qui exploite un tel système.

Téléprocédure : Système permettant l'échange à distance (notamment par Internet) de données administratives entre les autorités publiques et leurs partenaires et usagés et leur traitement.

TIC : *Technologies de l'Information et de la Communication*. Expression assez floue, apparue avec le développement des réseaux de communication, désignant l'ensemble des technologies et des services, notamment Internet et le multimédia, qui, ensemble, ouvrent de nombreuses perspectives en matière de communication grand public. Ces outils recouvrent les secteurs de l'informatique, des médias et des télécommunications.

Wi-Fi : *Wireless Fidelity* - Réseau local sans fil qui permet d'obtenir des débits pouvant atteindre 2 Mbps dans une bande de fréquences de 2,4 Ghz, émis via une antenne (hotspot). Le Wi-Fi permet la suppression du câblage mais pose des problèmes de sécurisation.

SOURCES UTILISÉES - SÉLECTION

✓ Livres

Arnaud Michel et Perriault Jacques, *Les Espaces Publics d'accès à Internet* - PUF, 2002

Blondeau Olivier et Latrive Florent (sous la dir. de), *Libres enfants du savoir numérique*, L'Eclat, 2000

Breton Philippe, *Le culte de l'Internet* - La Découverte, 2000

Cholet Mona, *Marchands et citoyens, la guerre de l'Internet* - L'atalante, 2001

Habermas Jürgen, *L'espace public. Archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise* - Payot, 1986

Jauréguiberry Francis et Proulx Serge (sous la dir. de), *Internet, nouvel espace citoyen ?* - L'Harmattan, 2003

Lévy Pierre, *Cyberdémocratie*, Odile Jacob, 2000

Orwell Georges, *1984*, Gallimard

Wolton Dominique, *Internet, et après ?* - Flammarion, 2000

✓ Etudes et rapports (par date de publication)

De la Coste Pierre, *L'Hyper-République, Bâtir l'administration en réseau autour du citoyen* - janvier 2003 (www.internet.gouv.fr/francais/textesref/rapdelacoste/sommaire.htm)

CEN@, décembre 2002, *Lieux d'accès Public a Internet et aux outils multimédia*

Cités en réseaux - La Documentation Française, octobre 2002

Vandramin Patricia et Valenduc Gérard, *Internet et Inégalités*, RES-e-NET, mars 2002

Cucotti Yannick et Pasquer Wilfrid, *Etat des lieux des initiatives existantes en matière d'accès public à Internet en région PACA* - DESS TIC dans le développement territorial - Université Toulouse-Le Mirail - décembre 2001 (<http://www.initial.org/publi.htm>)

Espaces publics numériques et politique de la ville - Délégation interministérielle à la ville, avec le concours de l'OTV, septembre 2001

Serdidi Mehdi, *Usages des TIC dans la Maison des Chômeurs de Nanterre* - Mémoire de DEA Sciences Infocom - Nanterre/Paris X - septembre 2001
(www.chez.com/serdidi/usages.htm)

Elie Michel (sous la direction de), *Problèmes politiques et sociaux n° 861 - Le fossé numérique : L'Internet, facteur de nouvelles inégalités* - La Documentation française, août 2001

Lieux d'Accès Public en Aquitaine - Médias-Cité - mai 2001
(www.medias-cite.org/docs/etude.pdf)

Vidal Philippe, *Les Espaces multimedia en Midi-Pyrénées - Etat des lieux et perspectives* - octobre 2000

Espaces publics multimédia. Guide pour les élus - Observatoire des Télécommunications dans la Ville, janvier 2000

Démocratie locale et usages de l'Internet - Ministère délégué à la Ville, septembre 1999

De l'éleve au citoyen - Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques, juillet 1997

✓ *Reuves*

Communication et Langages - Armand Colin

Le Monde Diplomatique

Le Monde Informatique

WEBOGRAPHIE NON-EXHAUSTIVE

▣ *Communautés*

Arkepolis : <http://www.arkepolis.org>

Agora citoyenne conçue par des étudiants du département Hypermédias de Paris 8.

Le Village : <http://www.levillage.org>

Communauté Internet créée en 1997

▣ *Internet Citoyen « institutionnel »*

Créatif : <http://www.creatif-public.net>

Association qui travaille sur les divers approches de l'accès public aux technologies.

Fondation Internet Nouvelle Génération : <http://www.fing.org>

Collectif de recherche et de développement de nouveaux usages d'Internet et des TIC.

I3C, Internet Créatif, Coopératif, Citoyen : <http://www.i3c-asso.org>

Association qui vise à fédérer les différents acteurs de l'Internet citoyen.

ISOC : <http://www.isocfrance.org>

Pendant français de l'Internet Society, association internationale qui promeut depuis 1992 le développement des réseaux informatiques.

Label Villes Internet : <http://www.villes-internet.net>

Association délivrant chaque année les labels pour la promotion de l'Internet Citoyen.

Observatoire des Télécommunications dans la Ville : <http://www.telecomville.org>

L'OTV aide les collectivités territoriales qui entreprennent une politique TIC.

Place Publique : <http://www.place-publique.fr>

Ce site de journalistes indépendants se définit comme « portail des initiatives citoyennes ».

VECAM : <http://www.vecam.org>

Association pour la Veille Européenne et Citoyenne des Autoroutes de l'information et le Multimédia, qui mène une réflexion autour des enjeux sociaux des technologies.

▣ *Internet Citoyen « militant »*

APRIL : <http://www.april.org>

Association Pour la Promotion et la Recherche en Informatique Libre.

Démocratie électronique : <http://www.democratie-electronique.org>

Portail francophone sur la cyberdémocratie contenant 1000 liens sélectionnés.

Gandi : <http://www.gandi.net>

Enregistreur de nom de domaine à moindre coût, membre de Gitoyen.

Gitoyen : <http://www.gitoyen.net>

GIE regroupant FDN, Gandi, Placenet, Netaktiv et GlobeNet et offrant un accès à Internet à moindre coût (conception, hébergement, nom de domaine...).

IRIS : <http://www.iris.sgdg.org>

Imaginons un Réseau Internet Solidaire.

Ouvaton : <http://www.ouvaton.coop>

Hébergeur en coopérative.

Réseau Associatif et Syndical : <http://www.ras.eu.org/>

Aide les « associations progressistes » à disposer d'outils de communication sur Internet (hébergements de listes de diffusions et de sites, conseil...)

Réseau Citoyen : <http://www.reseaucitoyen.be>

Association belge ayant pour but de développer les réseaux.

□ *Ministères et administrations*

Europa : <http://europa.eu.int>

Site de l'Union Européenne en ligne. Actualités, contacts, forums, documentations...

Internet.gouv.fr : <http://www.internet.gouv.fr>

Site gouvernemental référençant les actions de l'Etat en faveur de la société de l'Information.

Légifrance : <http://www.legifrance.gouv.fr>

Site gouvernemental pour la diffusion du droit.

Ministère de l'Education Nationale : <http://www.education.gouv.fr>

Ministère de l'Economie, des finances et de l'industrie : <http://www.minefi.gouv.fr>

Ministère de l'Intérieur : <http://www.interieur.gouv.fr>

Mission interministérielle pour l'Accès Public à l'Internet (MAPI) : <http://accespublic.gouv.fr>

Portail Culture.fr : <http://www.culture.fr>

Portail culturel du Ministère de la Culture

Présidence de la République : <http://www.elysee.fr>

Service public : <http://www.servicepublic.fr>

Portail d'information de l'administration française. Nombreuses fiches disponibles sur les questions administratives quotidiennes.

Site du Premier Ministre et portail du gouvernement : <http://www.premier-ministre.gouv.fr>

□ *Médias alternatifs*

ACRIMED : <http://acrimed.samizdat.net>

Observatoire des médias, traitant particulièrement des questions de marchandisation de l'information et de la culture et des dérives journalistiques.

Amnistia : <http://www.amnistia.net>.

Bimensuel d'actualité générale à tendance extrême gauche.

l'Asile Utopique : <http://www.asile.org>

Journal en ligne élaboré par des étudiants, des artistes et des prisonniers.

Indymedia : <http://france.indymedia.org>

Site international, né lors des manifestations anti-mondialisation de Seattle en 1999, qui exploite le thème de « faites vous-même votre actualité ».

l'Investigateur : <http://www.investigateur.info>

Hebdomadaire luxembourgeois, critiqué pour des méthodes parfois peu déontologiques.

Portail des Copains : <http://rezo.net>

Portail initié par Pierre Lazuly, regroupant des sources de contenus informatifs diverses.

Réseau Voltaire : <http://www.reseauvoltaire.net>

Le Réseau Voltaire lutte « pour les libertés et la laïcité ». Son rédacteur en chef, Thierry Meyssan, fit scandale en récusant la thèse officielle des attentats du 11 septembre.

Samizdat : <http://www.samizdat.net>

Traduction ruse de presse alternative, ce collectif d'activistes d'une alter-communication propose une agence de presse (hns.samizdat.net) et des services aux associations en ligne.

Tocsin : <http://www.tocsin.net>

Observation et analyse des médias par une équipe de professionnels de la communication.

uZine3 : <http://www.usine.net>

Webzine collaboratif, traitant des enjeux de la société de l'information et du développement des TIC. Initié par le groupe du Minirezo, auteur du Manifeste du Web Indépendant.

Znet : <http://www.zmag.org/znet.htm>

Variation numérique du Z Magazine, qui accueille des signatures telles que Noam Chomsky ou Norman Solomon.

▫ *Monde du Libre*

Collection Gallica : <http://gallica.bnf.fr>

Ouvrages des collections de la Bibliothèque Nationale de France mis en ligne.

Freescape : <http://freescape.eu.org>

Observatoire international du Libre, à l'initiative du manifeste « Place au Libre » en 1999, et de la parution de « *Libres enfants du savoir numérique* » en 2000.

Linux : <http://www.linux.org>

Site du système d'exploitation au pingouin.

Mandrake Software : <http://www.mandrakelinux.com>

Société française qui distribue l'une des versions les plus diffusées de Linux

Portail logiciels libres de l'UNESCO : http://www.unesco.org/webworld/portal_freesoft

Portail dédié aux logiciels libres. Articles, expériences pratiquées dans le monde, documentations, historique, liens vers associations et téléchargements. En anglais.

Projet GNU : <http://www.gnu.org>

Projet « GNU's Not Unix » lancé par Richard Stallman en 1994, à l'origine du noyau Linux.

Projet GNUwin : <http://gnuwin.epfl.ch/fr/>

Compilation de logiciels libres pour Windows.

▫ *Presse en ligne*

01net : <http://www.01net.com>

Site portail des titres 01Informatique, L'Ordinateur Individuel, Micro Hebdo, Décision Micro et Réseaux et 01Réseaux. Informations sur les télécommunications et Internet.

le Journal du Net : <http://www.journaldunet.fr>

Quotidien en ligne de l'Internet Professionnel.

Transfert : <http://www.transfert.net>

Quotidien en ligne de la nouvelle économie, rené en 2003 après une année de fermeture.

ZDnet : <http://www.zdnet.fr>

Version française du portail international sur les TIC.

□ *Presse papier nationale*

L'Humanité : <http://www.humanite.fr>

Le quotidien communiste a été le premier en France à se dématérialiser sur le Net. Archives gratuites depuis 1996.

Le Figaro : <http://www.lefigaro.fr>

Le quotidien national et ses suppléments hebdomadaires en ligne.

Le Monde : <http://www.lemonde.fr>

Site du quotidien du soir « de référence ». Archives accessibles en payant.

Le Monde Diplomatique : <http://www.monde-diplomatique.fr>

Mensuel qui analyse les évolutions économiques, sociales, politiques, idéologiques et religieuses qui traversent les nations et sous-tendent les rapports de forces entre États.

Libération : <http://www.liberation.fr>

Quotidien national entièrement en ligne.

□ *Villes Internet*

Alençon : <http://www.ville-alencon.fr>

Amiens : <http://www.amiens.com>

Brest : <http://www.mairie-brest.fr>

Issy-les-Moulineaux : <http://www.issy.com>

Parthenay (communauté de communes) : <http://www.cc-parthenay.fr>

Pau (communauté d'agglomération) : <http://www.agglo-pau.fr>

Pierrefitte-sur-Seine : <http://www.pierrefitte93.fr>

TABLE DES ANNEXES

Annexe 1

Comité Interministériel pour la Société de l'Information 2003

Annexe 2

Liste des initiatives de lieux d'accès public à Internet et au multimédia

Annexe 3

Préparation du Bureau Municipal de Pierrefitte-sur-Seine du 13 mai 1999

Annexe 4

Présentation de l'Arobase, Espace Public Multimédia - Pierrefitte-sur-Seine (93)